

Décembre 2025



LA GAZETTE

Bulletin d'information municipal N° 36



Sommaire

ÉDITORIAL & INFORMATIONS GÉNÉRALES

Message du Maire	P.3
L'état civil : Décès - Mariages - Naissances	P.4
Elections Municipales	P.5
Budget communal : les grandes lignes	P.6 à 18

TRAVAUX & AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Focus sur le projet de réhabilitation du Centre Bourg	P.18 à 21
Embellissement du village : fleurissement...	P.22
Plan local d'urbanisme : rappel des règles essentielles	P23

LA VIE MUNICIPALE

École et jeunesse : effectifs, projets pédagogiques, cantine	P.25
Bibliothèque municipale : nouveautés et horaires	P.26
Cérémonie 08 mai & 11 Novembre	P.27 & 28
CCAS : actions de solidarité et aides aux personnes âgées, un ruban rose, repas des aînés	P.29 & 30
Sécurité et prévention : infos gendarmerie, incivilités, risques naturels (incendies)	P.31 à 35
CCAS : Actualités santé	P. 36 & 37
Une centenaire dans notre commune	P. 38
Illuminations de Noël 2025 : un village qui brille grâce à ses habitants	P.39
Noel à Château-Garnier	P.40
Zoom sur...Associations : actualités, événements, appel aux bénévoles	P.42 & 43
Journée citoyenne : Faire ensemble pour mieux vivre ensemble	P.44
Les tarifs municipaux	P.45 à 47
Les dernières actualités	P.48

LA VIE INTER-COMMUNALE

La communauté de Communes	P.49
Association ADMR de Gençay	P.50
Milles bulles	P.51
Pluriservices	P.52
Mission Locale Rurale Centre Sud Vienne	P.53
Eaux de Vienne	P.54 & 55

ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

Inauguration du Parc éolien des Brandes Communales	P.56 & 57
Projet éolien de la croisée de Chabanne	P.58 & 59
Énergies renouvelables et sobriété énergétique	P.60 & 61

INFORMATIONS PRATIQUES

Les services municipaux : Horaires de la mairie, Contacts utiles et Numéros d'urgence	P.62
Rappel des démarches administratives ()	P.63

LA VIE ASSOCIATIVE

Ecole - APE de Château-Garnier	P.64
Le plan d'eau	P.65
Le comité des fêtes	P.66
Le Club de l'Amitié Le Golf des brandes	P.67
Le beau gardon Castelgarnerois	P.68
La chorale « Le Routin d'Aiguail »	P.69
Le Petit Théâtre	P.70
L'Eteurbeuil & Comité de Jumelage	P.71

HISTOIRE DE LA COMMUNE

P.72 à 74

ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

P.75

ARTISANS & ENTREPRENEURS DE LA COMMUNE

P.76

CALENDRIER DES FÊTES 2025

P.77

REMERCIEMENTS

P.78



ÉDITORIAL & INFORMATIONS GÉNÉRALES

Message du Maire



Chères Castelgarneroises, chers Castelgarnerois,

L'année 2025 a été dense, exigeante, parfois éprouvante, mais surtout profondément utile pour notre commune.

Ensemble, nous avons poursuivi un travail de fond, sérieux, rigoureux, qui porte déjà ses fruits et qui prépare l'avenir de Château-Garnier.

Notre village a continué de se transformer : restauration du clocher, aménagement du parking de l'Ancienne Poste, enfouissement des réseaux, modernisation de l'éclairage public, sanitaires du plan d'eau, requalification de l'Espace du Moulin Gavalet, rénovation des logements communaux, lancement de la Maison des Associations et de Coworking... Autant de projets concrets, visibles, structurants, qui améliorent notre cadre de vie et renforcent l'attractivité de notre commune.

Ces réalisations n'auraient pas été possibles sans une gestion financière rigoureuse. Notre situation reste saine, nos investissements sont financés, notre dette demeure inférieure à la moyenne nationale, et **aucune hausse d'impôts communaux n'est envisagée** malgré un contexte des plus difficiles et ceci grâce aux apports financiers liés aux énergies renouvelables et nos différents partenaires que sont l'Etat, le Conseil départemental, la Communauté de Communes et le syndicat Energies Vienne. Dans un contexte national instable, nous gardons le cap, avec sérieux et transparence.

2025 a aussi été marquée par l'énergie de nos associations, véritables piliers de la vie locale. Elles ont animé le village, créé du lien, rassemblé toutes les générations. Je remercie chaleureusement leurs bénévoles, ainsi que les enseignants, les agents communaux et toutes celles et ceux qui donnent de leur temps pour faire vivre Château-Garnier.

Un grand merci également à toute l'équipe de rédaction qui a contribué à la confection de ce bulletin.

La démographie reste un enjeu majeur. L'arrivée

de nouvelles familles est une excellente nouvelle, mais nous devons poursuivre nos efforts. Le recensement de la population, qui se déroule cette année, est déterminant : chaque habitant compte, chaque réponse renforce nos dotations, nos services, et l'avenir de notre école.

L'école justement : elle demeure notre combat essentiel. Avec trois classes, une équipe pédagogique remarquable et des locaux adaptés, elle constitue le cœur battant du village. Nous travaillons avec les communes voisines pour accueillir des enfants vivant à proximité, afin de consolider les effectifs. Une école qui vit, c'est un village qui respire ; une école qui ferme, c'est un village qui s'éteint. Nous ne laisserons pas cela arriver.

2026 verra également la mise en place du dispositif de vigilance citoyenne, en partenariat avec la gendarmerie. Il ne s'agit ni de surveillance intrusive ni de délation, mais d'un réseau de bienveillance et d'attention, fidèle à l'esprit de solidarité qui caractérise notre commune.

Enfin, je veux évoquer un moment fort de l'année à venir : l'accueil, en juillet, d'environ 80 personnes venues d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie dans le cadre du Pacte de l'Amitié, et une trentaine de jeunes. Une formidable occasion de tisser des liens, de construire la paix à notre échelle, et de montrer une fois encore que Château-Garnier sait accueillir avec chaleur et générosité.

Je remercie l'ensemble du conseil municipal pour son engagement, ainsi que ma famille pour son soutien constant. Être élu local est une tâche gigantesque, mais c'est aussi une aventure humaine exceptionnelle, rendue possible grâce à vous.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite une excellente lecture et une année 2026 pleine de santé, de sérénité et de réussites personnelles et collectives. Continuons à faire vivre notre village avec fierté, solidarité et bon sens.

Bonne année à toutes et à tous. Et vive Château-Garnier !

ÉDITORIAL & INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'état civil : Naissances - Mariages - Décès

Bienvenue	
08/11/2025	<i>Maxime ANDRADE DUARTE</i>
21/02/2025	<i>Sahia, Harry ANDRIANJARINIRINA</i>
16/01/2025	<i>Keyna DUMAREAU</i>
12/03/2025	<i>Lola REDON</i>
Félicitations et tous nos voeux de bonheur	
21/06/2025	<i>Bruno GAILLARD et Delphine, Ghislaine, Agathe GENDRAULT</i>
Ils nous ont quittés	
10/01/2025	<i>Simon, Opportune DELENCON née AUGER *</i>
24/01/2025	<i>Paulette, Yvonne, Anne-Marie MÉTROT née OLIVET *</i>
02/02/2025	<i>Maryse, Léone THOMAS née BOUE *</i>
10/03/2025	<i>Daniel FORT *</i>
20/03/2025	<i>Micheline, Marcelle TEXEREAU née BERGEON *</i>
03/04/2025	<i>Jacques, Léon MEYER (transcription) *</i>
09/04/2025	<i>Jean-Louis FOUSSIER (transcription)</i>
16/04/2025	<i>Françoise, Mauricette LAVAGNE née PARET</i>
21/04/2025	<i>Guy, Jacques LACOMBE (transcription) *</i>
22/04/2025	<i>Bernard, André DUBOIS *</i>
27/05/2025	<i>René MESRINE(transcription)</i>
05/07/2025	<i>Solange PANNETIER née BOUDON *</i>
01/08/2025	<i>André, Guy, René LE NABOUR (transcription) *</i>
12/08/2025	<i>Léa, Elise LHUILLIER née BIBAULT *</i>
17/08/2025	<i>Gérard, Louis BELLIN *</i>
22/08/2025	<i>Claude, Henry, Marie THIBAULT *</i>
11/09/2025	<i>Claude, Eugène CARZAN(transcription)</i>
05/10/2025	<i>Paulette, Marie MAGNAN née MERCIER</i>
23/10/2025	<i>Irène, Elise, Madeleine GUICHARD née GREMILLON (transcription) *</i>
03/11/2025	<i>Serge, Claude MOREAU (transcription) *</i>
25/11/2025	<i>Isabelle CAMPOS née GARCIA(transcription) *</i>

* : Résidant à l'EHPAD - **: Résidant commune - ***: Résidant hors commune

Transcription : décédé en dehors de la commune

ELECTIONS MUNICIPALES

Municipales 2026 Un nouveau mode de scrutin !

Lors des prochaines élections municipales de **mars 2026**, notre commune vivra une grande première : les conseillers municipaux seront désormais élus **au scrutin de liste**. Ce changement résulte de la loi du 21 mai 2025 qui harmonise les règles électorales dans toutes les communes de moins de 1 000 habitants.

Qu'est-ce que le scrutin de liste ?

- Les candidats se présentent en **équipes constituées en listes**.

Chaque liste doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir, avec la possibilité d'ajouter 1 ou 2 noms supplémentaires.

Un conseil municipal de 15 membres

- Avec ses 600 habitants, Château-Garnier doit élire **15 conseillers municipaux**.
- Chaque liste devra présenter au moins 13 candidats (liste réputée complète même avec 2 noms de moins), et pourra comporter jusqu'à 17 noms (15 + 2 en réserve).

Les électeurs voteront pour une liste entière, sans possibilité de modifier les bulletins : **le panachage disparaît**.

La parité est obligatoire : Les listes devront respecter une **alternance stricte homme/femme**.

- Pour 15 sièges, il faudra présenter soit **8 femmes et 7 hommes**, soit **7 femmes et 8 hommes**.
- Cette règle s'applique même aux listes incomplètes ou avec candidats supplémentaires.

Attribution des sièges

Au 1er tour, si une liste obtient la majorité absolue, elle reçoit la moitié des sièges (soit 8). Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des voix selon la règle proportionnelle de la plus forte moyenne.

Au 2nd tour, si aucune liste n'a la majorité absolue, la liste arrivée en tête reçoit la moitié des sièges, et les autres sont répartis proportionnellement.

Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

Nota bene :

S'il n'y a qu'une liste candidate (même incomplète), elle sera forcément élue au 1er tour et il n'y aura qu'un tour.

S'il y a deux listes candidates, il n'y aura également qu'un tour sauf en cas d'égalité parfaite.

Pour qu'il y ait un second tour, il faut au moins 3 listes en présence.

S'il y a 3 listes et plus, si une liste détient la majorité absolue des suffrages à l'issue du 1er tour, il n'y aura pas de second tour non plus. Dans le cas contraire, les listes ayant eu au moins 10 % des suffrages exprimés pourront se représenter au second tour.

Remplacements et élections complémentaires

- En cas de vacance d'un siège, le candidat suivant sur la liste est automatiquement appelé à siéger.

Des élections complémentaires pourront être organisées si le conseil perd un tiers de ses membres ou doit être complété pour élire un nouveau maire.

Election des adjoints

Les adjoints seront désormais élus eux aussi par **liste paritaire** : alternance homme/femme obligatoire, avec autant d'hommes que de femmes si le nombre d'adjoints est pair.

Exemple avec une liste d'adjoints comportant 3 noms :

Si le 1^{er} adjoint est une femme, le 2^{eme} adjoint sera un homme et le 3^{eme} sera une femme.

Si le 1^{er} adjoint est un homme, le 2^{eme} adjoint sera une femme et le 3^{eme} sera un homme.

L'alternative homme/femme devra être strictement respectée.

La parité s'applique uniquement à la liste d'adjoints. Le maire peut être un homme et le 1^{er} adjoint un homme également.

Ce que cela change pour vous

- Vous voterez pour une **équipe complète**, et non plus pour des personnes isolées.
- La parité sera garantie dans la composition du conseil municipal.

ATTENTION : tout bulletin comportant des ratures (nom rayé...) ou des inscriptions sera considéré comme nul !

 En mars 2026, Château-Garnier franchira donc une étape importante de son histoire démocratique. Ce nouveau mode de scrutin vise à renforcer la **cohésion, la parité et la vitalité démocratique** dans notre commune.

BUDGET COMMUNAL : LES GRANDES LIGNES

Budget principal : Compte administratif 2024

Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	195 684.06
012	Charges de personnel et frais assimilés	290 291.60
65	Autres charges de Gestion courante	46 139.18
66	Charges financières	2 880.78
67	Charges exceptionnelles	30.00
014	Atténuation de produits	669.00
022	Dépenses imprévues	-
68	Dotations provisions semi-budgétaires	19 000.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	3 478.20
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		558 172.82
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024		
Chapitre	Désignation	Montant
13	Atténuation de Charges	25 296.65
70	Produits des services des domaines et ventes diverses	74 675.65
73	Impôts et taxes	271 295.66
74	Dotation,subventions et participations	172 182.55
75	Autres produits de gestion courante	61 095.85
76	Produits financiers	12.74
77	Produits exceptionnels	2 419.55
002	Excédents de fonctionnement reporté	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 058.65
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		608 037.30
	Solde d'exécution	49 864.48
	Excédent de fonctionnement reporté	300 497.20
	Excédent global	350 361.68

En 2024, les charges totales de fonctionnement se montent à 558173€ (531584€ en 2023, 514000€ en 2022 et 487991€ en 2021), soit 825 € par habitant (moyenne strate 2024 : 707€) dont 2880€ d'intérêts des emprunts et sont en augmentation de 5.84% (14 % sur 3ans : Pour rappel l'inflation s'est élevée à 5.2% en 2022 et 4.9% en 2023, 2% en 2024 soit 12 % sur 3 ans).

Les charges nettes de personnel, déductions faites des remboursements de salaires et atténuations de charges, représentent 38.60 % des dépenses totales (40.17% en 2023, 44.5% en 2022), soit 352€ par habitant (329 € en moyenne pour la strate) en augmentation de 4.34 %.

Le montant des recettes de fonctionnement, atténuation de charges et remboursement des emplois aidés compris, s'élève à 608037€ (655617€ en 2023, 572873€ en 2022, 534195€ en 2021, 510190€ en 2020, 552340€ en 2019) en hausse de 15.04%), soit 994€ par habitant (1054€ en 2023, 929€ en 2022; moyenne strate 944€). A noter qu'une recette de 24500 € qui aurait dû être créditee sur cet exercice n'a été versée que début 2025. La recette corrigée de 2024 s'élève à **633537 €**.

Le solde d'exécution 2024 s'élève donc à 49864.48€ (73364.48 € en comptant la recette différée) auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement 2023 (300497.20€) soit un solde d'exécution net de **350361.68€** dont 250361.68€ sont reportés au compte 02 en excédent de fonctionnement et 100 000 € au compte 1068 du budget investissement 2024.

En conclusion, cette année encore, le budget de fonctionnement reste globalement satisfaisant grâce aux ressources apportées (**47766€**) par les énergies renouvelables (**Sergies : 3300€, Énergies Château –Garnier : 4270€, Valeco : 15696€ et compensation IFER : 24500€**).

BUDGET COMMUNAL : LES GRANDES LIGNES

Budget principal : Compte administratif 2024 suite...

Section d'investissement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024		
Chapitre	Désignation	Montant
1	Déficit investissement reporté	
16	Emprunts et dettes assimilés	43843.52
21	Immobilisation corporelle	64457.54
23	Travaux investissements divers	29260.71
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	1058.65
41	Opération patrimoniale	
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		138620.42
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotation, fonds divers et réserves	113142.19
13	Subventions d'investissements reçues	22584.00
16	Emprunts et dettes assimilés	300.00
23	Immobilisation en cours	
001	Excédent d'investissement reporté	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	3478.20
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		139504.39
Solde d'exécution		883.97
Excédent d'investissement reporté		81460.85
Excédent global		82344.82

Bilan budget général2024

BILAN INVESTISSEMENT 2024					
	Total réalisations	Solde d'exécution		Reste à réaliser	à Exédent
		Report N-1	Total cumule		
Dépenses	138 620.42		138 620.42	168 728.02	
Recettes	139 504.39	81 460.85	220 965.24	104 949.00	
Solde	883.97	81 460.85	82 344.82	- 63 779.02	18 565.80

BILAN EXPLOITATION 2024

	Total réalisations	Solde d'exécution	
		Report N-1	Total cumule
Dépenses	558 172.82		558 172.82
Recettes	608 037.30	300 497.20	908 534.50
solde	49 864.48		350 361.68

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Rappel excédent exploitation	350 361.68
Cpte 1068 : Affectation en réserves	100 000.00
002 Excédent exploitation à reporter	250 361.68
001 Excédent investissement à reporter	82 344.82

Comme 2023, 2024 a été une année de transition en prévision des travaux sur les bâtiments « Gavalet » programmés en 2025. Les dépenses d'investissement se sont élevées à la somme de **138620€** dont 43542€ de remboursement de capital d'emprunt.

Les recettes d'investissement s'élèvent à **139504€** dont 22584€ de subventions, 12954€ de FCTVA (Fonds de Compensation de TVA) et 100000€ d'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)

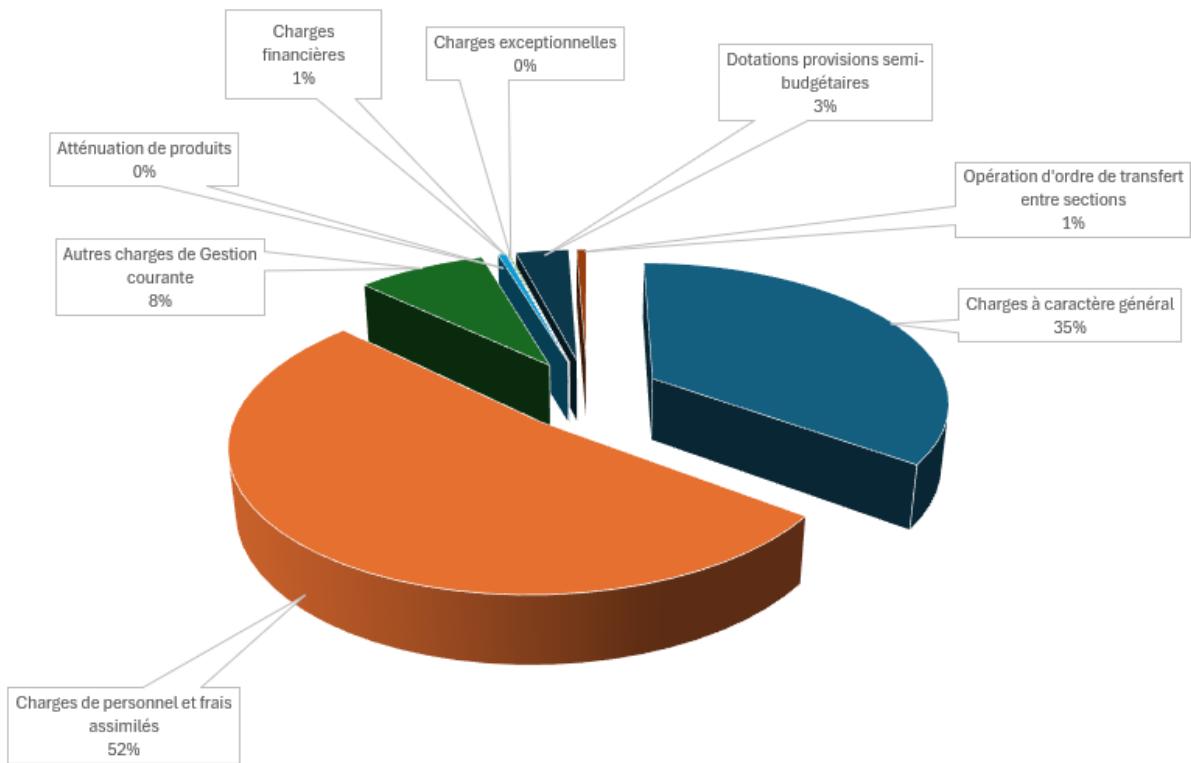
Le solde d'exécution de la section d'investissement pour 2024 est excédentaire de 884€ et compte tenu des reports 2023 (220965.24€) le solde d'exécution montre un excédent de **82344.82€**

Compte-tenu des restes à réaliser sur 2024 (1168728.02€ en dépenses et 104949€ en recettes) l'excédent comptable de la section Investissement s'élève à **18566€**.

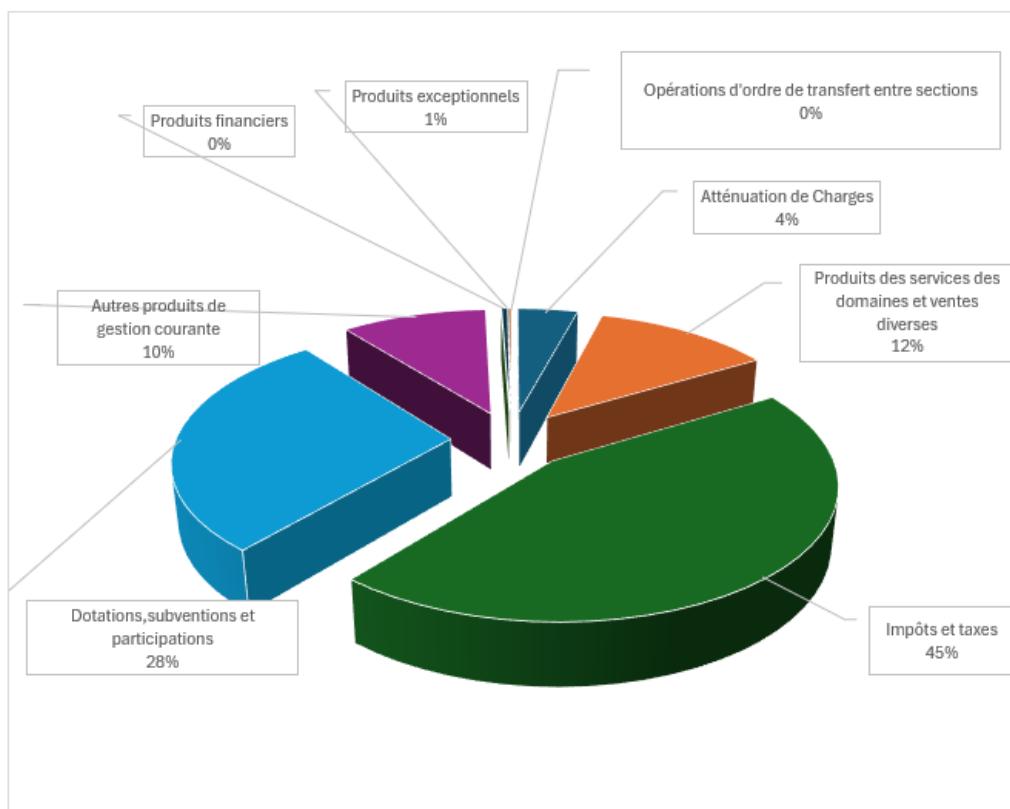
BUDGET COMMUNAL : LES GRANDES LIGNES

Budget principal : Compte administratif 2024 suite...

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



BUDGET COMMUNAL : LES GRANDES LIGNES

Budget principal : Compte administratif 2024 suite...

PRINCIPAUX TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS REALISES EN 2024

PRINCIPAUX TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS REALISES EN 2024	MONTANT TTC	Montant aide	Organisme financeur
Installation téléphonique mairie et école	1 328 €		
Débroussailleuse Stihl + tailleuse de haies	1 570 €	0 €	
Elagage grande hauteur des chemins	1 815 €		
Busage traversée de route Chez Jean de Laveaux (Matériaux)	2 410 €		
Illuminations	2 539 €		
Achat terrain Sabiron	3 400 €		
Travaux défense incendie (poteau incendie rue des Violettes ...)	3 476 €		
Fourneau mixte Salle des Fêtes	3 540 €		
Ecran interactif Speechitouch (école)	3 743 €		Activ 3 en 2025
Espace du Moulin Gavalet : études	11 839 €		
Travaux cimetière (Cavurne, columbarium, relève de tombes)	13 197 €	8 798 €	CD86 : Activ 3
Matériel informatique école (TNE) et mairie	13 286 €		Activ 3 en 2025
Pompes à chaleur 2 logements	15 595 €		
Assainissement et sanitaire Plan d'eau	16 389 €	15 000 €	WPD
Rénovation cloches réalisée en 2023		8 798 €	CD86 : Activ 3
Fresque murale Salle Semailles au vent réalisée en 2023		2 500 €	Fondation du patrimoine Sorégies
Remboursement TVA = FCTVA (sur investissements 2023)		12 954 €	Trésor public
TOTAL	94 127 €	48 050 €	

Budget principal : Budget Prévisionnel 2025

DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT 2025		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	259825.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	300995.90
65	Autres charges de Gestion courante	62687.53
66	Charges financières	4000.00
67	Charges exceptionnelles	1000.00
014	Atténuation de produits	1100.00
022	Dépenses imprévues	0.00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	19274.99
023	Virement à la section d'investissement	395074.18
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1043957.60
RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT 2023		
Chapitre	Désignation	Montant
13	Atténuation de Charges	2100.00
70	Produits des services des domaines et ventes diverses	167263.00
73	Impôts et taxes	268059.00
74	Dotations,subventions et participations	248395.00
75	Autres produits de gestion courante	79268.10
76	Produits financiers	10.00
77	Produits exceptionnels	20.00
78	Reprise sur amortissement et provision	28480.82
002	Excédents de fonctionnement reporté	250361.68
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1043957.60
DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT 2025		
Chapitre	Désignation	Montant
1	Déficit investissement reporté	0.00
16	Emprunts et dettes assimilés	46500.00
20	Immobilisation incorporelle (études...)	6000.00
21	Immobilisation corporelle	142612.00
23	Immobilisation en cours	1707687.00
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00
41	Opération patrimoniale	0.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1902799.00
RECETTES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT 2025		
Chapitre	Désignation	Montant
001	Excédent d'investissement reporté	82344.82
10	Dotations, fonds divers et réserves	384792.00
13	Subventions d'investissement reçues	816588.00
16	Emprunts et dettes assimilés	224000.00
021	Recettes d'ordre	395074.18
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1902799.00

Le Budget primitif 2025 est équilibré à 1043957€ en fonctionnement et à 1902799€ en investissement.

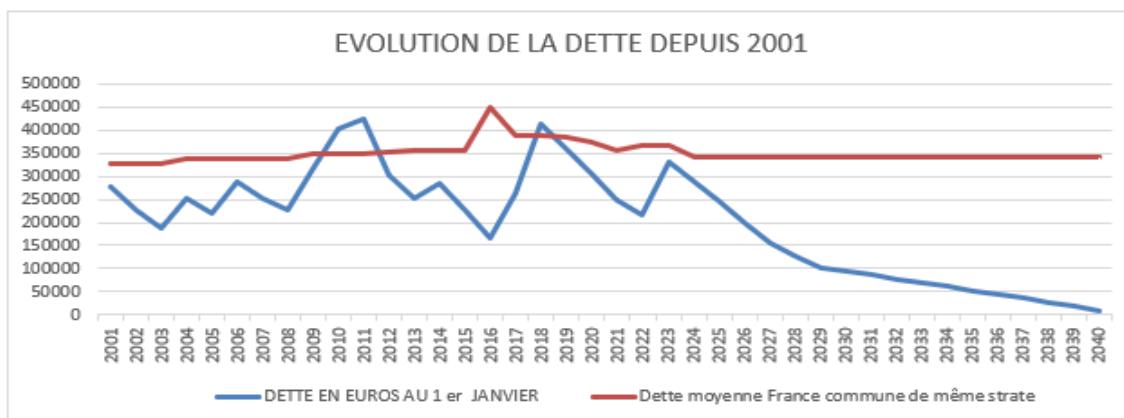
BUDGET COMMUNAL : LES GRANDES LIGNES

Budget principal : Budget Prévisionnel 2025

PRINCIPAUX TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2025	MONTANT TTC	Montant aide sollicitée	Organisme financeur
Achat de mobilier outillage et matériel informatique	40 000 €	5 454 €	Département : Activ 3
Défense incendie	35 000 €	9 075 €	Département : Activ 3
Maison des Associations	597 000 €	395 944 €	Activ4+DETR+DSIL+Energies Vienne
Parking de L'ancienne Poste	26 400 €		
Réhabilitation de l'immeuble 4 rue du Moulin en 2 logements	469 000 €	206 325 €	Activ4+DETR+DSIL+Energies Vienne
Réhabilitation vestiaires stade	3 000 €		
Restauration du clocher de l'Eglise	36 000 €	30 000 €	Sorégies-Enertrag -Mécénats
Enfouissement des réseaux rue de l'arboretum et rue des Etangs	109 200 €	91 000 €	Participation WPD
Aménagement sanitaires du Plan d'eau	45 000 €	15 000 €	Participation Plan d'eau
Revégétalisation de l'Espace du Moulin Gavalet	162 000 €	76 895 €	Activ4+DETR+DSIL
Achat Terrain	55 000 €		
Lotissement du Pré de Loumet	205 500 €		
Mise en sécurité de l'école	23 612 €	10 000 €	Activ3
TOTAL	1 806 712 €	839 693 €	

Nota :

- Les travaux prévus dans ce tableau s'étaleront sur plusieurs exercices et certains ne seront réalisés que sous conditions d'obtenir les financements sollicités.
- La commune récupère la quasi totalité de la TVA (16,404% du TTC au lieu de 16.667 %) sous forme du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) l'année suivant les travaux .Le FCTVA diminue d'autant le montant de l'emprunt nécessaire mais nécessite parfois un emprunt relais l'année N en attendant son versement à la fin de l'année N+1.
- Seules les subventions acquises sont mentionnées dans ce tableau : D'autres aides ont été demandées et obtenues courant 2025.
- Enfin, le financement de ces travaux n'est possible que grâce aux subventions de l'Etat, du département , de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou , Energies Vienne et l'apport récurrent des retombées des énergies renouvelables (IFER, redevances liées aux éoliennes et aux parcs agrivoltaïques...)



Au 31/12/2024, la dette s'élevait à 199548€ soit à 392€ par habitant (moyenne pour une commune de même strate : 560€).Cela laisse une certaine latitude pour financer des investissements. Il convient de noter qu'un emprunt arrive à échéance en 2026 et un autre en 2028 faisant passer l'annuité de remboursement de 46424€ à 9039€ .



BUDGET COMMUNAL : LES GRANDES LIGNES

Budgets annexes

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	26 853.78
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 704.35
65	Autres charges de Gestion courante	-
66	Charges financières	4 976.67
67	Charges exceptionnelles	-
021	Dépenses imprévues	-
023	Virement à la section de fonctionnement	-
67	Charges exceptionnelles	-
023	Virement à la section d'investissement	-
68	Dotations provisions semi-budgétaires	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	21 688.75
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		61 223.55
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024		
Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits des services domaine et ventes diverses	53 161.96
75	Autres produits de gestion courante	26 995.75
77	Produits exceptionnels	-
002	Excédents de fonctionnement reporté	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 142.93
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		88 300.64
Solde d'exécution		27 077.09
Excédent de fonctionnement reporté		105 113.96
Excédent global		132 191.05

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024		
Chapitre	Désignation	Montant
1	Déficit investissement reporté	-
16	Emprunts et dettes assimilés	10 550.29
21	Immobilisation corporelle	-
23	Travaux investissements divers	10 069.00
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	8 142.93
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		28762.22
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (cpt 1068)	15443.83
13	Subventions d'investissement reçues	
16	Emprunts et dettes assimilés	-
023	Virement de la section de fonctionnement	-
001	Excédent d'investissement reporté	-
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	21 688.75
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		37132.58
Solde d'exécution		8370.36
001 Déficit d'investissement reporté		-9625.43
Déficit global		-1255.07

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Excédent fonctionnement	132 191.05 €
Affectation en réserves au cpt 1068	4 187.87 €
Excédent de fonctionnement à reporter 002	128 003.18 €
Déficit d'investissement reporté au 001	1 255.07

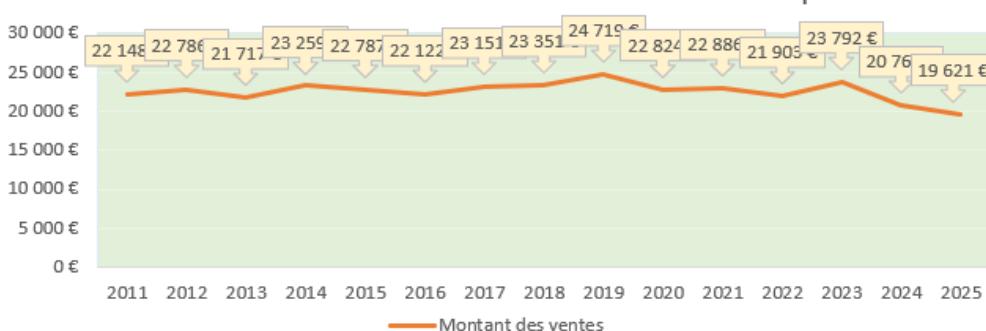
Le compte administratif 2024 montre un excédent d'exploitation **de 27077€**. Compte-tenu des reports des excédents cumulés antérieurs (105114€), l'excédent cumulé 2024 est de 4168€ au compte 1068 de la section investissement, l'excédent de fonctionnement reporté sur 2025 est de 128003€

La section investissement quant à elle présente un solde d'exécution de 9370€ et compte tenu du re-

port des déficits cumulés antérieurs de 9625€, le déficit global d'investissement est de 1255€ qui sera compensé par une affectation en réserve au compte 1068 de la même somme provenant de l'excédent de fonctionnement..

Le budget prévisionnel 2025 est quant à lui équilibré à 216176€ en fonctionnement et 142944€ en investissement.

Montant des recettes de la Centrale Photovoltaïque



Comme le montre le graphique ci-contre, la baisse de production amorcée en 2023 a été confirmée en 2025 mais, sans surprise compte-tenu de la météo du début d'année et du vieillissement de la centrale.



BUDGET COMMUNAL : LES GRANDES LIGNES

Budgets annexes

Budget Maison Médicale

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	1 745.60
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 603.83
65	Autres charges de Gestion courante	
66	Charges financières	605.25
68	Dotations provisions semi-budgétaires	5 281.43
023	Virement à la section de fonctionnement	-
67	Charges exceptionnelles	-
023	Virement à la section d'investissement	-
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	-
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		10 236.11
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024		
Chapitre	Désignation	Montant
75	Autres produits de gestion courante	9 429.66
77	Produits exceptionnels	-
002	Excédents de fonctionnement reporté	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 429.66
Solde d'exécution		- 806.45
Excédent de fonctionnement reporté		13 024.79
Excédent global		12 218.34

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024		
Chapitre	Désignation	Montant
1	Déficit investissement reporté	-
16	Emprunts et dettes assimilés	3 248.67
21	Immobilisation corporelle	-
23	Immobilisation en cours	-
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	-
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3248.67
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (cpté 1068)	3103.93
13	Subventions d'investissement reçues	-
16	Emprunt et dettes assimilés	-
023	Virement de la section de fonctionnement	-
001	Excédent d'investissement reporté	-
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	-
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3103.93
Solde d'exécution		-144.74
001 Déficit d'investissement reporté		-3103.93
Déficit global		-3248.67

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Excédent fonctionnement	12 218.34 €
Affectation en réserves au cpté 1068	4 846.03 €
Excédent de fonctionnement à reporter compte 002	7 372.31 €
Déficit d'investissement reporté 001	-

Le compte administratif 2024 montre un déficit d'exploitation de 806€. Compte-tenu des reports des années précédentes (13024€), l'excédent global s'élève à 12218€.

La section investissement révèle quant à elle un déficit de 144.74€. Compte-tenu des déficits des années précédentes, le déficit cumulé s'élève à 3248 € et compte tenu des restes à réaliser le déficit global est de 4846€. Il sera comblé par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement d'un même montant et, en conséquence, l'excédent de fonctionnement reporté pour le budget 2025 est de 7372 €. Le budget 2024 est équilibré à 27396€ pour le fonctionnement et 18846€ pour l'investissement.

Budget Hôtel-Restaurant Multiservices

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	971.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-
65	Autres charges de Gestion courante	-
66	Charges financières	450.57
68	Dotations provisions semi-budgétaires	-
023	Virement à la section de fonctionnement	-
67	Charges exceptionnelles	-
023	Virement à la section d'investissement	-
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	11 658.71
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		13 080.28
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024		
Chapitre	Désignation	Montant
75	Autres produits de gestion courante	9 611.00
77	Produits exceptionnels	-
002	Excédents de fonctionnement reporté	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 479.06
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		12 090.06
Solde d'exécution		- 990.22
Excédent de fonctionnement reporté		6 478.90
Excédent global		5 488.68

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024		
Chapitre	Désignation	Montant
1	Déficit investissement reporté	-
16	Emprunts et dettes assimilés	6 481.54
21	Immobilisation corporelle	12 847.21
23	Immobilisation en cours	-
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 479.06
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		21807.81
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (cpté 1068)	2551.28
13	Subventions d'investissement reçues	8 373.00
16	Emprunts et dettes assimilés	-
023	Virement de la section de fonctionnement	-
001	Excédent d'investissement reporté	-
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 893.67
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		18817.95
Solde d'exécution		-2989.86
001 Excédent d'investissement reporté		10295.93
Déficit global		7306.07

BUDGET COMMUNAL : LES GRANDES LIGNES

Budgets annexes

Budget Hôtel-Restaurant Multiservices : suite

AFFECTIONNAT DU RESULTAT 2024	
Rappel excédent exploitation	5 488.68
Affectation en réserves au cpte 1068	0.00
Excédent exploitation à reporter cpte 002	5 488.68
Excédent investissement à reporter cpte 001	7 306.07

En 2024, on note un déficit de fonctionnement de 990€ .Compte-tenu de l'excédent cumulé des années antérieures de 6478€, l'excédent global est de 5489€.

Pour la section investissement, on note un déficit d'exécution de 299.0€ auquel il convient d'ajouter l'excédent cumulé antérieur de 10296€ soit un excédent global de 7306€.

Ce budget annexe se doit de s'autofinancer et il conviendra de rembourser à terme l'avance remboursable du budget général de 20000 € effectuée en 2023 dès que l'état des finances le permettra.

Principaux travaux 2024 des budgets annexes

Budget chaufferie collective -Centrale photovoltaïque

- Remplacement d'un circulateur et d'un compteur d'énergie : 2267 €
- Remplacement d'un volet d'air et d'un variateur extracteur de la chaudière : 2225 €
- Vis de transfert silo de stockage : 3403€

Budget Hôtel -Restaurant -Multiservices

- Travaux multiservices de fin 2023 payés en 2024:
- Réparation parquet suite dégât des eaux : 2300€ HT (payée début 2025)

Budget Maison médicale

- Achat d'un défibrillateur : 1597€ HT (payé début 2025)

BUDGET COMMUNAL : LES GRANDES LIGNES

Les retombées économiques des énergies renouvelables

Les retombées économiques directes et indirectes liées au développement des énergies renouvelables ponctuelles ou récurrentes sont très nombreuses.

Retombées ponctuelles liées à la réalisation du parc éolien WPD :

- ⇒ Location de la base de vie : 15000 € pour un montant d'environ 90000 € .
- ⇒ Mise en valeur de la place de l'Europe consistant à la plantation d'arbres au nord de la place, réhabilitation du terrain de pétanque et réalisation d'aménagement complémentaire (mobilier. Urbain...) pour un coût d'environ 25000 €
- ⇒ Mise en valeur du plan d'eau avec la plantation de haies, de petits bosquets en retrait des berges, création d'une allée parcourant les abords des berges et installation de mobilier urbain pour un coût d'environ 15000 €
- ⇒ Réfection partielle en enrobé de la route de Chez Pibouille et de la route entre cette dernière et la route du Brizzard qui étaient fortement dégradées
- ⇒ Participation financière à l'enfouissement des réseaux rue de l'Arboretum et rue des Étangs Soit près de **145000 €** de retombées ponctuelles pour ce projet

Retombées ponctuelles liées à la réalisation des parcs éoliens de la Croisée de Chabanne et de la Chapelle Bâton – Payroux par Enertrag :

- ⇒ Participation à la rénovation du clocher de l'église sous forme de mécénat : 25000€ versé en 2025
- ⇒ Convention de passage chemin sur domaine public de la commune avec Enertrag pour le raccordement des parcs éoliens de Château-Garnier, Chapelle-Bâton et Payroux de 3000€
- ⇒ Convention de passage chemin sur domaine privé de la commune avec Enertrag pour le raccordement des parcs éoliens de Château-Garnier, Chapelle-Bâton et Payroux de 15000€ .
- Soit **43000€** en attendant d'autres actions en faveur de certains investissements de la commune.

Retombées ponctuelles liées à la réalisation des parcs éoliens par Volkwind

- ⇒ Convention de passage chemin sur domaine public de la commune avec Enertrag pour le raccordement la Ferme éolienne de la Ch-
- pelle Bâton au poste de raccordement privé de St Secondin de 86000€ (25800€ versé en 2025 et 60200€ versé en 2026)

La somme totale des retombées économiques ponctuelles actuelles s'élèvent à environ **274000€**

Retombées annuelles des redevances versées par les opérateurs des parcs agri et photovoltaïques

- Valeco (parc agrivoltaïque du Brizzard): 13050€
 - Sorégies (parc photovoltaïque des Brandes communales) : 3300€ . Somme à laquelle se rajoute un versement ponctuel
 - WPD (parc agrivoltaïque des Brandes communales) : 3000€
- Soit 19350 € de retombées annuelles jusqu'à la réalisation ou l'abandon des projets

BUDGET COMMUNAL : LES GRANDES LIGNES

Les retombées économiques des énergies renouvelables (suite...)

Retombées annuelles récurrentes acquises des parcs éoliens

	2025	2026	2027	2028
IFER ENERTRAG Parc des Quatres Vents (compensation CCCP)	24500	24500	24500	24500
IFER WPD éolien	0	22032	22032	22032
IFER Enertrag Parc Croisée de Chabanne	0			17625
WPD Parc Eolien convention chemin annuel	250	3000	3000	3000
WPD éolien redevance terres communales	11935	33893	33893	33893
Enertrag convention chemins Parc Chapelle Bâton				6000
Enertrag convention chemins Parc Croisée de Chabanne				6000
Volkwind convention de chemin		0	1000	1000
Total	36685	83425	84425	114050

Retombées annuelles potentielles des parcs agrivoltaïques en cas de réalisation

	Puissance parc en Mw	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Redevances terres communales SOREGIES						79100	79100
IFER parc photovoltaïque des Brandes Communales SOREGIES	11.5					8147	8147
Redevances terres communales Valeco							30450
Convention de chemins et de servitudes Valeco							10000
IFER Parc agrivoltaïque VALECO terres communales	17						18064
IFER Parc agrivoltaïque VALECO projets hors terres communales	21						14876
Convention de chemin Volkwind				1000	1000	1000	1000
IFER Parc Agrivoltaïque des Brandes Communales WPD agrivoltaïque	14.6						10343
TFB (Taxe foncière bâti) projet Valeco							3000
TFB (Taxe foncière bâti) projet Sorégies							
TFB (Taxe foncière bâti) projet WPD							
Total		0	0	1000	1000	88247	174980

Le tableau ci-dessus donne les retombées annuelles pendant toute la durée d'exploitation des centrales (une vingtaine d'années) si et seulement si tous les projets aboutissent. On peut être raisonnablement optimiste sur la réalisation de ces projets mais il reste de grosses incertitudes sur leurs dates de mise en service qui est dépendante de la capacité des postes sources à les recevoir.

De nouveaux postes sources sont prévus notamment ceux de ERDF et SRD à Payroux mais aussi à Usson du Poitou mais leurs dates de mise en service ne sont pas précisément connues et ils sont d'ores et déjà saturés par les projets en cours.

Si ces projets se réalisent, d'importantes retombées ponctuelles sont également prévues dès leur raccordement :

- 200000€ pour Valeco à la vente des parts de la Société de projets dont la commune est détentrice
- 50000€ pour Sorégies
- 40000€ pour WPD

Ces futures rentrées permettront de compenser les baisses des dotations de l'Etat et du Fonds départemental des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) de 17500€ et la disparition annoncée de la dotation du Fonds départemental de péréquation.



BUDGET COMMUNAL : LES GRANDES LIGNES

Principaux travaux et investissements réalisés en 2025

Principaux travaux et investissements en 2025	Montant TTC	Montant aide obtenus	Organisme financeur
Remplacement ordinateur secrétariat mairie	926 €		Département : Activ 3
Tables pour la salle de conseil	4 036 €		Département : Activ 3
Barrière de police	775 €		Activ4+DETR+DSIL+Energies Vienne
Illumination de Noël	2 536 €		
Parking de L'ancienne Poste	21 945 €	11 895 €	Activ 3
Défenses incendie La Gadelière -le Brizzard-Envaux	14 665 €	9 075 €	Activ4+DETR+DSIL+Energies Vienne
Restauration du clocher de l'Eglise	36 000 €		Sorégies-Enertrag -Mécénats
Enfouissement des réseaux rue de l'Arboretum et rue des Etangs	72 993 €	72 993 €	Participation WPD
Aménagement sanitaires du Plan d'eau	35 753 €		Participation Plan d'eau
Achat Terrain	27 941 €		
Logements sociaux 4 rue du Moulin : diagnostic amiante -plomb	3 133 €		
Espace du Moulin Gavalet (travaux en cours)	84 508 €	15 865 €	= acompte DETR-DSIL
Maison des Associations (travaux en cours)	86 934 €	45 000 €	= acompte DETR-DSIL
TOTAL	392 145 €	154 828 €	

Plan de financement des principaux travaux et investissements

PLAN DE FINANCEMENT RESTAURATION DU BEFFROI 2025		POUR MÉMOIRE PLAN DE FINANCEMENT DES CLOCHE 2023			
ORGANISME	Montant TTC	Dépenses	Prix TTC	Recettes	Montant
Sorégies Patrimoine	4000.00	Remplacement du moteur de volée de la cloche 3 et du ressort de tintement de la cloche1	2 685.60	Département ACTIV 3	11 286.00
Mécénat des particuliers	4315.00	Restauration du noyau de la cloche 1	9 226.80	Commune: Autofinancement	5 642.40
Mécénat ENERTRAG	25000.00	Achat et Installation Opus S classique	5 016.00		
Autofinancement	1978.00				
Total	35293.00	Total	16 928.40	Total	16 928.40

Le coût global de la restauration du clocher de l'Eglise s'élève à 52222€ TTC et après déduction des différentes aides le reste à charge pour la commune n'est plus que de 7620€ TTC.

Il convient de noter le **succès de l'opération de mécénat** avec 29315€ récoltés dont **25000€ par Enertrag** et **4315€ par les habitants de la commune** qui se sont superbement mobilisés et nous les en remercions sincèrement.

A noter également la participation de **4000 € de Sorégies Patrimoine** qui nous permet de boucler d'une manière optimale

PLAN DE FINANCEMENT ESPACE D'ACCUEIL ET DE CO-WORKING AU 08/12/25					
DEPENSES PREVISIONNELLES EN HT		RECETTES ACQUISES			
Libellé	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%	
I - Dépenses honoraires maîtrise d'œuvre et études:	52 614.00	Commune	110 317.50	23.05	
■ Maîtrise d'œuvre	35 640.00	dont 106168€ d'avance remboursable pat Energies Vienne			
■ Mission CSPS	2 736.00				
■ Mission de Contrôle Technique	3 500.00	■ Conseil Départemental	103 500.00	21.62	
■ Mission étude des sols	2 380.00	- Schéma Départemental Habitat MDH:	12 000.00		
■ Relevés topographiques	1 273.00	- Activ 4 :	91 500.00		
■ Diagnostic Amiante Plomb	3 725.00	■ Etat	150 000.00	31.34	
■ Diagnostic Amiante Charpente	3 360.00	- DSIL 2022 :	80 000.00	16.71	
II - Dépenses d'investissement :	423 415.25	- DETR 2025 :	70 000.00	14.62	
Montant travaux hors aménagement extérieur	382 787.00				
Avenant Uniscop	5 481.25	EUROPE	-	0.00	
Aménagements extérieurs	35 147.00	FEDER	0	-	
III Dépenses totales éligibles pour Energies Vienne	388 268.25	Communauté de Communes	5 000.00	1.04	
		- Fonds de concours CCCP	5 000.00	1.04	
IV- IMPREVUS	2 629.25	Energies Vienne	109 841.00	22.95	
Imprevus	2 629.25				
V - DEPENSES ACQUISITION ET PRE-ETUDES	Pour mémoire				
■ Quote-part acquisition	8 163.00				
■ Quote-part pré-études	4 687.50				
■ Temps administratif	1 000.00				
TOTAL	478 658.50		478 658.50	100.00	

BUDGET COMMUNAL : LES GRANDES LIGNES

Plan de financement des principaux travaux et investissements suite...

PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT TROTTOIR ET PARKING RUE DE L'ANCIENNE POSTE				
DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Libellé	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Dépenses d'investissement :	37 688.00 €	■ Autofinancement maître d'ouvrage commune :	7 871.00 €	20.88
Travaux parking	18 288.00 €			
Réfection trottoir pour accessibilité parking	19 400.00 €			
		■ Conseil Départemental	29 817.00 €	79.12
		- Activ 3 2024 :	11 895.00 €	31.56
		- Activ 3 2025 :	8 500.00 €	22.55
		- Amendes de Police :	9 422.00 €	25.00
TOTAL	37 688.00 €		37 688.00 €	100.00

PLAN DE FINANCEMENT VEGETALISATION DE L'ESPACE DU MOULIN GAVALET ETAP 1 AU 03/11/25				
DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Libellé	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
I - Dépenses honoraires maîtrise d'œuvre et études:	12 725.00	■ Autofinancement maître d'ouvrage commune :	27 072.28	20.39
■ Maitrise d'oeuvre	5 310.00			
■ Mission CSPS	-			
■ Mission contrôle amiante et plomb	3 205.00			
■ Etude géotechnique	4 210.00			
II - Dépenses d'investissement :	116 032.28	■ Conseil Départemental	24 000.00	18.08
Travaux de démolition et terrassement	57 935.98	- Activ 4 :	24 000.00	18.08
Remise en état pignon	11 195.30			
Remontage des murets	12 267.00	■ Etat	52 885.00	39.84
Plateforme empierreé	2 585.00	DSIL	19 576.00	14.75
Aménagement des abords	25 962.00	DETR	33 309.00	25.09
Aménagement surface du porche	6 087.00	REGION	15 000.00	11.30
		FEADER	15 000.00	
IV- IMPREVUS	4 000.00	Communauté de Communes	13 800.00	10.39
Imprevus	4 000.00	Fonds de concours CCCP	13 800.00	
SOUS TOTAL TRAVAUX A REALISER	132 757.28	SOUS TOTAL SUBVENTIONS	105 685.00	79.61
V-DEPENSES ACQUISITION ET PRE-ETUDES	Pour mémoire			
■ Quote-part acquisition	5 442.00			
■ Quote-part pré-études	3 125.00			
■ Temps administratif	1 000.00			
TOTAL	132 757.28		132 757.28	100.00

FINANCEMENT ENFOISSEMENT DES RESEAUX ET PASSAGE EN LED RUE DES ETANGS ET DE L'ARBORETUM						
DEPENSES		RECETTES				
Travaux	Montant HT	Financeurs	Types de subventions ou aides	Montant HT	%	
Enfouissement des réseaux électriques	124000	Etat - Sorégies	Subvention FACE C	124000	39.59	
Enfouissement des réseaux téléphoniques	60828	WPD	Mesures compensatoires	60828	19.42	
Travaux éclairages publics liés à l'enfouissement	39664	Energies Vienne	Subvention 50%	19832	6.33	
Passage en LED	8689	Energies Vienne	Subvention 100%	8689	2.77	
Pose et fourniture des 6 mâts photovoltaïques	40052	Energies Vienne	Subvention 100%	40052	12.79	
Pilotage des Eclairages publics	39944	Energies Vienne	Subvention 100%	39944	12.75	
		Commune	Participation 50% des travaux	19832	6.33	
Total	313177			313177	100	

Les 18832€ à la charge de la commune font l'objet d'une avance remboursable à taux 0 % sur 15 ans (1322€ /an)



BUDGET COMMUNAL : LES GRANDES LIGNES

Plan de financement des principaux travaux et investissements suite...

PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT 2 LOGEMENTS ESPACE DU MOULIN GAVALET AU 18/01/26				
DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Libellé	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
I - Dépenses honoraires maîtrise d'œuvre et études:	41124.5	▪ Autofinancement maître d'ouvrage commune : Emprunt Energies Vienne	86295.12	22.67
▪ Maitrise d'oeuvre	29713.5			
▪ Mission CSPS	2800			
▪ Mission de Contrôle Technique	3500			
▪ Mission étude des sols	2500			
▪ Diagnostic Amiante Plomb	2611			
II - Dépenses d'investissement :	325635	▪ Conseil Départemental	83500	21.94
Réhabilitation du bâtiment en 2 logements	297135	- Activ 4 :	59500	15.63
Option couverture ardoise neuve	25000	- Activ 3 :	0	0.00
Travaux extérieurs	3500	- Schema Departemental Habitat (SDH)	24000	6.31
		▪ Etat	90000	23.65
		- DETR - DSIL	90000	23.65
III Dépenses totales travaux +honoraires et étude	366759.5			
dont Dépenses totales éligibles pour Energies Vienne	363259.5	* EUROPE	0	0.00
		FEDER	0	0.00
IV- IMPREVUS	13850.5	Communauté de Communes	30000	7.88
Imprévu logements	13850.5	- Fonds de concours CCCP logement :	0	0.00
V - DEPENSES ACQUISITION ET PRE-ETUDES	Pour mémoire	- Fonds de concours CCCP 10 %(max 30000):	30000	7.88
▪ Quote-part acquisition	8 163.00	Energies Vienne	90814.88	23.86
▪ Quote-part pré-études	4 687.50			
▪ Temps administratif	1 000.00			
TOTAL	380610.00		380610.00	100.00

NB : Les montants des subventions en vert sont acquis



TRAVAUX & AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

FOCUS SUR LE PROJET DE REHABILITATION DU CENTRE BOURG

Les études pour définir, prioriser et évaluer financièrement les différents axes d'une opération de restructuration du Centre Bourg ont été effectuées en 2020 par le cabinet d'architectes "l'Atelier du Moulin" (étude urbaine) et l'AT86 (réaménagement du centre-bourg).

Ces études ont permis de dégager les grands axes de restructuration du centre bourg :

Axe 1 : Réhabiliter l'ensemble des immeubles achetés en 2018 en Maison des Associations et de Coworking (MAC) et en logements sociaux



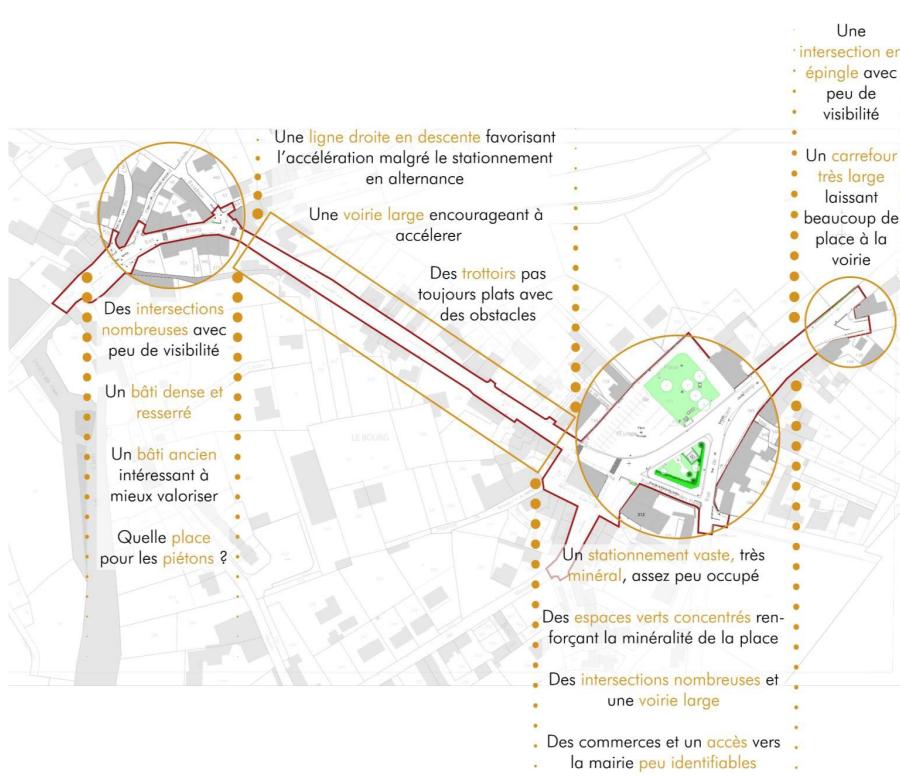
Axe 2 :

- Réaménager et végétaliser la Place de l'Europe



- Réaménager les rues de l'Ancienne Poste et la rue Maisonnay dont les trottoirs sont étroits et dégradés en favorisant le cheminement des piétons.

Axe 3 : Remettre sur le marché des logements vacants tout en luttant contre la précarité énergétique.



Le budget de la commune ne permettant pas de conduire de front ces 3 axes, leurs réalisations s'étaleront donc sur plusieurs programmes de travaux étagés dans le temps.

TRAVAUX & AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

FOCUS SUR LE PROJET DE REHABILITATION DU CENTRE BOURG suite...

AXE 1 : Réhabilitation des bâtiments "Gavalet"(2024-2027)

Ces immeubles dits "GAVALET" constituent des verrues qui défigurent l'entrée du bourg et peuvent même présenter, à terme, des risques de péril imminent. Ils proviennent de la succession de M. Marcel Gavalet décédé le 8 octobre 1986 qui a connu sa conclusion au bout de plus de 30 ans d'errement des notaires en charge.

La commune a racheté 23000€ cet ensemble d'immeubles afin, d'une part, permettre le maintien de l'activité du garage automobile et, d'autre part, traiter ces verrues et créer des logements.

Après en avoir débattu le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

1 : Réalisation d'une Maison des Associations et de Coworking et un logement dans le bâtiment situé sur la parcelle BO385.

En effet, conformément aux conclusions de notre Ad'ap, il convient de transférer les locaux rue Maisonnay mis à disposition des associations dans un autre local accessible.

De plus il est apparu opportun de satisfaire la demande concernant des lieux de coworking ou de bureaux éphémères utilisés le temps de lancer une activité **et de trouver des locaux plus appropriés**

Enfin la réalisation d'un logement à l'étage complètera utilement cette réalisation.

À la suite de notre appel à projet auprès du conseil dé-

partemental pour la revitalisation du centre-bourg et l'étude de faisabilité menée par l'Atelier du Moulin, il est apparu que ce bâtiment convient à ces objectifs. Il lui sera associé un parking à proximité et des places PMR sur la placette devant le bâtiment.

La surface disponible permet :

- D'accueillir les associations notamment le foyer des jeunes et le club de tarot mais aussi les aînés tout en étant en adéquation avec les exigences de l'Ad'ap.
- D'accueillir des porteurs de projet en coworking
- De mettre à disposition un bureau ou magasin éphémère
- De faire un logement social T3 à l'étage de 70 m².

Ce projet permet également :

- De réhabiliter un bâtiment à l'abandon que la commune a acheté en 2018 en même temps que d'autres locaux afin de régler un important problème de verrues (revitalisation des centre-bourgs) et d'en assurer la rénovation énergétique.
- D'avoir une action vis-à-vis de la jeunesse (foyer des jeunes) et des associations, forces vives de nos communes.
- De mettre à disposition des locaux à des porteurs de projet (mini-pépinière)
- De mettre à disposition un logement confortable



TRAVAUX & AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

FOCUS SUR LE PROJET DE REHABILITATION DU CENTRE BOURG

2 : Détruire une partie des bâtiments de la parcelle BO446, dite "Espace du Moulin Gavalet", au bord du Clain qui ne pouvait pas être rénovée et de revégétaliser cet espace (Opération Gavalet 1)



La destruction de ces immeubles en très mauvais état et sans intérêt particulier permettra de dégager un espace convivial avec vue sur le Clain.



3: Réhabiliter les bâtiments restants de la parcelle BO446 en 2 logements sociaux (Opération Gavalet 2)



Un des immeubles possède un intérêt architecturale indéniable avec un bureau de forme hexagonal atypique.

Ces travaux se réaliseront en 2 tranches et plusieurs étapes

Tranche 1 : Réalisation d'une Maison des Associations et de Coworking et végétalisation de l'Espace du Moulin Gavalet :

Étape 1 : Destruction des logements vétustes de la parcelle BO446 : réalisée en 2025

Étape 2 : Réhabilitation de l'immeuble de la parcelle BO385 en Maison des Associations et de Coworking et d'un logement à l'étage (début des travaux fin 1^{er} semestre 2025).

Étape 3 : végétalisation de la plateforme de l'Espace du Moulin Gavalet (deuxième trimestre 2026)

Tranche 2 : Réalisation en 2026-2027 de 2 logements dans les bâtiments restants de la parcelle BO446

TRAVAUX & AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

FOCUS SUR LE PROJET DE REHABILITATION DU CENTRE BOURG

AXE 2 : Végétalisation de la Place de l'Europe et aménagement des rues Maisonnay et de l'Ancienne Poste

Dans le meilleur des cas l'intégrité de ces travaux ne pourront être financables qu'à partir de 2027, la priorité étant donné à la réalisation de l'axe 1.

Toutefois, dans le cadre des mesures compensatoires liées aux énergies renouvelables une partie des travaux de végétalisation et d'aménagement de la Place de l'Europe a été réalisée et financée par WPD en 2025.

AXE 3 : Actions pour remettre sur le marché des logements vacants tout en luttant contre la précarité énergétique.

Il est important de pouvoir réhabiliter des logements vacants dans notre centre-bourg et il faudra saisir les opportunités sachant que grâce à Énergies Vienne ces travaux peuvent être aidés à

hauteur de 25 % et que le conseil départemental ainsi que la Communauté de Commune du Civraisien en Poitou interviennent à hauteur de 10000€ par logement chacun et qu'il sera peut-être possible de solliciter des aides tant au niveau de l'État que la Région et l'Europe

La réalisation ou non des axes 2 et 3 relèvera de la décision du prochain conseil municipal issu des élections de mars 2026.

COÛT ESTIMATIF DU PROJET DE REHABILITATION DU CENTRE BOURG AXE1 ET AXE2

	Projet	Date estimation	Coût HT	
AXE 1	Maison des Associations et de Coworking et création d'un logement	Déc -25	478659	944030
	Végétalisation de l'Espace du Moulin Gavalet	Janv-24	124000	
	Réhabilitation de l'immeuble Gavalet en 2 logements	Oct-24	346150.5	
AXE 2	Végétalisation de la Place de l'Europe	21/08/2024	319797.5	625009
	Aménagement de la rue Maisonnay	21/08/2024	118585.5	
	Aménagement de la rue de l'Ancienne Poste et du Bas-Bourg	21/08/2024	142043	
	Aménagement de la rue du Moulin	21/08/2024	44583	
Total			1569039€	

A ce jour, seuls les plans de financement des travaux de l'axe 1 sont assurés grâce aux participations de nos différents partenaires financiers que nous remercions vivement à savoir :

- L'État
- Le Conseil Départemental
- La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou
- Energie Vienne
- La Région Nouvelle Aquitaine
- L'Europe
- WPD
- ENERTRAG



TRAVAUX & AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Embellissement du village : fleurissement, illuminations

L'embellissement du village est un enjeu essentiel pour améliorer le cadre de vie des habitants, valoriser le patrimoine local et renforcer l'attractivité de notre commune. Il repose notamment sur deux actions majeures : le fleurissement des espaces publics et l'entretien régulier des chemins ruraux

Fleurissement

Le fleurissement contribue largement à l'image positive du village. Massifs colorés, jardinières fleuries, parterres soignés et plantations saisonnières apportent une touche de convivialité et de bien-être au quotidien.

Ces actions, menées tout au long de l'année, nécessitent un travail attentif de sélection des plantes, de plantation, d'arrosage et d'entretien.

Au-delà de l'aspect esthétique, le fleurissement participe également à la préservation de la biodiversité en favorisant la présence d'insectes pollinisateurs et en intégrant des pratiques respectueuses de l'environnement, telle que la réduction des produits phytosanitaires

Sur cette année 2025 dans notre commune, nous n'avons pas augmenté le nombre de jardinières, notamment sur les ponts où elles souffrent beaucoup de la chaleur, d'autant plus que nous avons subi cet été une très forte canicule.

En effet nous sommes tenus de réguler les arrosages afin de suivre les préconisations préfectorales

Que ce soient parterres ou jardinières, les plants ont bien résisté et dès les premières pluies se sont ravivés nous donnant un automne abondamment fleuri.

Jardinons note territoire

Cet été dans notre commune, une réunion d'information et une exposition sur « JARDINONS NOTRE TERRITOIRE » a été organisé par le C.A.U.E. 86.

JARDINONS NOTRE TERRITOIRE est la déclinaison départementale du Label national de la qualité de vie "Villes et Villages Fleuris"

Le Département de la Vienne, en collaboration avec le CAUE 86, accompagne les communes dans leurs démarches d'amélioration et d'évolution. En s'inscrivant à l'action départementale JARDINONS NOTRE TERRITOIRE, elles peuvent ainsi bénéficier d'une visite-conseil réalisée par un jury composé d'élus, de professionnels et de personnalités qualifiées dans les domaines du paysage, du tourisme et de l'environnement.

Cette participation offre également l'opportunité de rejoindre un réseau de communes du département partageant une même ambition : valoriser durablement le cadre de vie grâce à une vision globale du paysage et à l'adaptation des pratiques de gestion des espaces publics aux enjeux contemporains.

Illuminations

Possédant déjà un stock de motifs couvrant une grande partie de nos rues, le besoin d'achat supplémentaire n'a pas été très important cette année. Facture DECOLUM : 1344.48€

Les employés ont toujours besoin de petit matériel pour l'entretien.

Sur les conseils du représentant DECOLUM notre fournisseur, nous avons fait l'acquisition d'un nouveau motif à poser rue des Violettes. Quelques décors en résine à peindre seront posés sur le pont de Sommières en alternance avec des branches garnies de noeuds.

Grand merci à nouveau au Club de l'Amitié et aux bénévoles qui participent grandement à ces décos.

Nous remercions nos amis Britanniques qui ont participé aux décos de Noël : **Raye, Mark, Sue, Sally Marie, Lynley, Russ et Leslie.**



TRAVAUX & AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Révision du PLUi : une étape décisive pour l'avenir de notre territoire

La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou finalise actuellement son Plan Local d'Urbanisme inter-communal (PLUi). Ce document définira les règles d'aménagement pour les 35 communes du territoire, dont Château-Garnier. Il guidera notre développement pour les dix à quinze prochaines années.

Un outil qui façonne directement notre village

Le PLUi n'est pas un document technique réservé aux spécialistes. Il aura un impact concret sur la vie quotidienne des habitantes et habitants de Château-Garnier. Il déterminera notamment

- **Où et comment il sera possible de construire**, que ce soit pour de nouveaux logements, des extensions ou des projets professionnels.
- **Les règles d'implantation et d'architecture** à respecter dans les différents secteurs du village.
- **Les espaces agricoles, naturels et paysagers à préserver**, essentiels à l'identité de notre commune.
- **Les zones destinées aux commerces, aux services et aux activités économiques**, afin de soutenir la vitalité locale.
- **L'organisation des mobilités**, pour faciliter les déplacements du quotidien.

Un enjeu majeur pour l'attractivité et les services

Pour Château-Garnier, le PLUi est un levier essentiel pour :

- **accueillir de nouvelles familles**,
- **conforter la fréquentation de l'école**,
- **maintenir nos services et nos commerces**,
- **préserver la qualité de vie qui fait la force de notre commune**.

- Le document fixera les capacités de développement de nos lotissements, les possibilités d'ouverture à l'urbanisation et les équilibres entre zones construites et espaces agricoles. Ces choix conditionneront directement notre avenir démographique et la pérennité de nos équipements publics.

Une démarche collective et concertée

Le PLUi est élaboré par les élus du Civraisien en Poitou, accompagnés par le service Urbanisme et le bureau d'études Planèd. Les Personnes Publiques Associées (État, Région, Département, chambres consiliaires...) sont consultées tout au long de la démarche pour garantir la cohérence du projet.

Les grandes étapes

La construction du PLUi suit plusieurs phases :

- diagnostic territorial,
- définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- élaboration du règlement et du zonage, orientations d'aménagement,
- arrêt du projet,
- avis des partenaires et **enquête publique**,
- approbation finale par le Conseil communautaire.

Une étape clé : l'enquête publique

Lorsque le projet sera arrêté, une enquête publique permettra à chacun de consulter les cartes, les règles et les choix proposés pour Château-Garnier. Ce sera un moment important pour s'informer et donner son avis.

Rappel des étapes de la révision générale du PLUI



LA VIE MUNICIPALE

École et jeunesse : effectifs, projets pédagogiques

La rentrée scolaire 2025

Le lundi 1^{er} septembre, 54 élèves ont repris le chemin de notre école communale pour retrouver Maîtresse Florence en maternelle, Maîtresse Laurena pour le cycle 2 (CP, CE1 et CE2) et Maître Hervé pour le cycle 3 (CM1 et CM2).

Le soleil était au rendez-vous pour motiver petits et grands.

Cette année encore divers projets et activités sont prévus pour les élèves, au niveau sport : natation à la piscine de Gençay, initiation au golf avec Gérard et Françoise Hébras, rencontres USEP avec les écoles de Payroux et Usson, initiation au vélo pour prévoir une rando à vélo pour le cycle 3.

Au niveau culturel : cinéma, les incorruptibles (choix d'un livre pour chacune des 3 classes, le

1/4h de lecture à la salle des fêtes avec présence d'adultes, bibliothèque (visite de l'exposition des sculptures de Nico, prêt de livres).

L'école de musique de « La Cendille » de Gençay doit intervenir pour préparer un spectacle avec les enfants.

Pour la cérémonie du 11 novembre les élèves ont rejoint notre chorale « Le Routin d'Aiguail » pour chanter deux chants : le premier devant le monument aux morts et le second dans la salle des fêtes. Ils ont appris les chants avec maître Hervé et ont participé à 2 répétitions avec les adultes.

La prestation a été très appréciée par toutes les personnes présentes. Les enfants nous ont enchantés. Rendez-vous est pris pour le 8 mai prochain afin de découvrir d'autres spectacles.



LA VIE MUNICIPALE

Bibliothèque municipale : nouveautés et horaires

La bibliothèque poursuit ses activités.

Nous atteignons la centaine de lecteurs inscrits individuellement et qui ont emprunté environ 1200 livres cette année.

De nombreux enfants ont été inscrits individuellement par leurs parents, sur les conseils des enseignants. Nous remercions chaleureusement les uns et les autres pour leur confiance.

Nous proposons des ouvrages pour tous les goûts et tous les âges grâce à des achats réguliers et aux prêts de la BDV qui nous apporte en plus chaque mois des livres que vous souhaitez lire mais que nous n'avons pas.

Nos rayons Large Vision (livres imprimés en gros et très gros caractères) Littérature en langue anglaise, en particulier, se sont bien développés cette année ainsi que l'ensemble de nos collections grâce à de généreux donateurs de volumes en parfait état. Nous les en remercions vivement.

En ce qui concerne les animations et manifestations, nous continuons bien sûr à recevoir les trois classes de l'école. Les enfants viennent, avec leurs professeurs, écouter des lectures d'albums ou extraits de livres. Nous leur présentons également les nouveautés puis ils choisissent des livres qui circuleront ensuite dans la classe.

Ils sont aussi invités à découvrir chacune de nos expositions et sont reçus par les artistes qui présentent leurs œuvres et répondent à toutes leurs questions.

Nous accueillons aussi régulièrement « Les p'tits lecteurs en vadrouille », tout -petits de 0 à 3 ans du Relais Petite Enfance Mille Bulles, accompagnés de leurs assistantes maternelles.

Les sculptures de Nico

Enfin au mois de novembre, une exposition « Les sculptures de Nico » a créé la surprise.



En effet Nicolas Vignaud, pourtant bien connu à Château-Garnier a dévoilé pour la première fois ses talents artistiques en acceptant d'exposer à la bibliothèque. Nous en sommes très fiers et le remercions pour sa confiance.

En exergue de son exposition, une citation « ...afin de voir au-delà de ce que nos yeux peuvent entendre».

En effet ses sculptures en métal forgé ont ébloui par leur beauté, leur mouvement et interrogé par les sujets d'inspiration très divers et les émotions qu'elles provoquent. Ces œuvres révèlent chez l'artiste une réflexion profonde et ses interrogations

sur le monde, la vie, l'humanité et son devenir.

La plupart des sculptures étaient accompagnées de textes éclairant les ressentis, les pensées, les opinions de Nico traduits par ses créations. De très beaux textes très poétiques et souvent engagés.



Les 200 visiteurs ont montré beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme pour ces œuvres et ont pu échanger à bâtons rompus avec Nico, présent à toutes les permanences.



Les bénévoles de la bibliothèque vous souhaitent une belle et heureuse année 2026.

N'oubliez pas notre BIBLIO-CAFE

Le samedi 24 janvier 2026 de 10h30 à 12 h

Nous vous présenterons comme chaque année nos derniers achats et nouveautés autour de quelques friandises.

Horaires d'ouverture BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Mardi	14h30 - 17h30
Samedi	10h30 - 12h00

LA VIE MUNICIPALE

Cérémonie 08 mai

Cette année encore la commémoration du 8 mai a été célébrée au monument aux morts de notre commune, orchestrée par Mr Le Maire accompagné des membres de l'UNC-AFN, des enfants de l'école, de leur instituteur maître Hervé et des habitants aussi bien Français que Britanniques.

Comme de Coutume le défilé démarre Place de l'église devant la mairie. La gerbe est portée par 2 enfants suivis par les porteurs de drapeaux, Mr Le Maire et des habitants.

Les enfants de l'école ont lu un texte, de même que Mr Resegand Président de l'UNC ainsi que Mr le Maire.

Puis vient le moment solennel du dépôt de gerbe avec les



LA VIE MUNICIPALE

Cérémonie 11 Novembre

La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée dans notre commune en présence de Mr Le Maire, des habitants français et britanniques et surtout des enfants de notre école.

Le défilé a démarré place de l'église, deux enfants ont porté la gerbe jusqu'au Monument aux morts, suivis des porte-drapeaux, Mr Le Maire et des habitants.

Plusieurs enfants ont lu un texte de même que Mr Ressegand président AFN et Mr le Maire.

Après le dépôt de la gerbe au monument et une minute de silence, la chorale a entonné la Marseillaise et plusieurs



chants dont un avec les élèves de la classe de cycle 3 préparé avec leur maître.

Toutes les personnes présentes se sont retrouvées dans la salle des fêtes où le verre de l'amitié était offert par la municipalité.

La chorale nous a encore ravis avec l'interprétation de chants dont l'un avec les enfants de l'école.

Cette prestation a été très appréciée par tout le monde.



Paroles de la chanson des Enfantastiques

Liberté, Égalité, Fraternité
En guise de devise
Pour que rien ne nous divise
Liberté, Égalité, Fraternité
Trois mots qui donnent du bon sens
À la France

Liberté, Égalité, Fraternité
En guise de devise
Pour que rien ne nous divise
Liberté, Égalité, Fraternité
Trois mots qui donnent du bon sens
À la France

Pour tous la Liberté
De vivre comme on a envie
Aussi l'Égalité
Non, ce n'est pas une utopie
De la Fraternité
Belle idée qui nous réunit
Suffit de se parler, de s'écouter
Liberté, Égalité, Fraternité

En guise de devise

Pour que rien ne nous divise
Liberté, Égalité, Fraternité
Trois mots qui donnent du bon sens
À la France

Liberté, Égalité, Fraternité
En guise de devise
Pour que rien ne nous divise
Liberté, Égalité, Fraternité
Trois mots qui donnent du bon sens
À la France

Toujours la Liberté
À protéger comme un trésor
Encore l'Égalité
Il reste à faire quelques efforts
C'est la Fraternité
Qui nous rassemble et rend plus fort
Pour inventer l'avenir et chanter

Liberté, Égalité, Fraternité
En guise de devise
Pour que rien ne nous divise
Liberté, Égalité, Fraternité
Trois mots qui donnent du bon sens

À la France

Liberté, Égalité, Fraternité
En guise de devise
Pour que rien ne nous divise
Liberté, Égalité, Fraternité
Trois mots qui donnent du bon sens
À la France

Liberté, Égalité, Fraternité
En guise de devise
Pour que rien ne nous divise
Liberté, Égalité, Fraternité
Trois mots qui donnent du bon sens
À la France

Liberté, Égalité, Fraternité
En guise de devise
Pour que rien ne nous divise
Liberté, Égalité, Fraternité
Trois mots qui donnent du bon sens
À la France

Liberté, Égalité, Fraternité
Liberté, Égalité, Fraternité
Liberté, Égalité, Fraternité
Liberté, Égalité, Fraternité

LA VIE MUNICIPALE

CCAS : actions de solidarité et aides aux personnes âgées

Accueil de la Balade moto pour Sorenza

Le dimanche 28 septembre, les membres du Comité des Fêtes ont accueilli un groupe de motards qui ont effectué un parcours de 85 km dans le Sud Vienne avec une pause à mi-parcours dans notre commune.

Cette balade était au profit de l'association « combattre le Nars 2 avec Sorenza ».

Le but de l'association, depuis la découverte de la maladie de Sorenza, est de sensibiliser sur cette maladie rare et de récolter des fonds pour l'achat de matériel médical adapté à ses besoins et favoriser son épanouissement.

Sorenza, petite fille de 11 ans souffre d'une cytopathie mitochondriale rare, causée par une mutation du gène « Nars 2 ».

Sorenza est le premier cas diagnostiqué en France fin 2017. La maladie rare qu'elle porte implique un déficit des mitochondries, qui sont présentes dans chaque cellule de son corps et qui assurent la distribution de l'énergie vitale. La maladie de « Nars 2 » est une maladie orpheline neurodégénérative.

Cette maladie a frappé Sorenza à l'âge de 30 mois lorsqu'elle a subi sa première crise d'épilepsie.

Aujourd'hui Sorenza ne peut plus marcher, ni même se tenir assise. Elle a également perdu l'ouïe et d'autres symptômes liés à la maladie de Nars 2 se manifestent. A ce jour il n'y a pas de traitement pour cette maladie. Pourtant Sorenza reste une petite fille courageuse et radieuse.

Café, brioche et jus de fruits ont été offerts avec plaisir à tous les participants (petits et grands) qui ont bien apprécié. La rencontre a été très agréable et chaleureuse.

Puis tout le monde a enfourché son bolide direction Ligugé pour le déjeuner.



LA VIE MUNICIPALE

CCAS : Octobre rose



Un ruban rose

Octobre rose est une campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et de récolter des fonds pour la recherche. Nous sommes tous concernés par cette maladie du siècle.

Cette année Château-Garnier a suivi ce mouvement en décorant la place de l'église ainsi que la salle des fêtes.



CCAS Le Repas des Aînés

Le 12 décembre 2025 nous avons réuni nos aînés autour du traditionnel repas de Noël à la salle des « Anciennes Halles », réalisé par notre restaurant « Le Castel ».

80 personnes (y compris les bénévoles) ont répondu présentes dont 4 personnes qui ont été livrées à domicile, ne pouvant se déplacer.

Le repas s'est déroulé dans une bonne ambiance et prolongé par des jeux. A noter la présence de notre doyenne Mme Fumeron Odette, qui nous a fait l'honneur de venir.



LA VIE MUNICIPALE

Sécurité et prévention : infos gendarmerie, incivilités, risques naturels

Dispositif de participation citoyenne



Le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance. Il permet d'associer les habitants à la protection de leur environnement en complément de l'action de la gendarmerie nationale par une approche partenariale entre la population et les forces de sécurité de l'État.

Ce protocole donne la possibilité au maire et à la Gendarmerie de mettre en place, d'encadrer et d'évaluer un dispositif de prévention de la délinquance sous la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents, permettant d'alerter la gendarmerie nationale de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité publique.

Cette action s'intègre dans la lutte contre la délinquance et notamment contre les vols, qui constituent une priorité pour les services de l'État. Mis en place dans les communes, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Encadrée par la gendarmerie nationale, la « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Le rôle des différents partenaires

Le maire

Le maire est à l'initiative du dispositif de participation citoyenne qu'il anime en partenariat avec la gendarmerie nationale. Il pourra, le cas échéant, y associer le service de police municipale de la commune. Une réunion d'information sera organisée par le maire et la Gendarmerie nationale pour présenter la démarche et expliquer



les rôles de chacun.

Les citoyens référents

Dans le quartier concerné par ce dispositif, un ou plusieurs citoyens référents seront choisis par le maire, en collaboration avec la gendarmerie, sur la base du volontariat, du bénévolat, de la disponibilité et de l'honorabilité.

Ces citoyens recevront une formation spécifique grâce à la gendarmerie sur les éléments nécessaires à l'information des forces de sécurité, les actes de prévention et les bons réflexes face à une situation anormale. Ils seront chargés de faire remonter au gendarme référent des faits signalés ou dont ils seraient témoins et qu'ils considèrent comme devant être portés à la connaissance de la Gendarmerie nationale, afin de préserver la sécurité des personnes et des biens. L'action des citoyens référents ne se substitue pas à celle de la gendarmerie et ceux-ci ne devront donc pas utiliser ses modes d'actions.

La Gendarmerie

La Gendarmerie désigne un gendarme référent qui sera l'interlocuteur privilégié des citoyens référents pour recueillir les informations, leur dispenser des conseils, les guider dans leur rôle et leur diffuser des messages de prévention aux fins d'information de la population.



LA VIE MUNICIPALE

Sécurité et prévention : infos gendarmerie, incivilités, risques naturels

Le dispositif pour Château Garnier

Le Maire et son conseil soucieux du bien-être de leurs administrés ont organisé en collaboration avec la gendarmerie une réunion de présentation de ce dispositif. En effet les gendarmes ont besoin d'informations concrètes pour accroître leur efficacité. Ainsi des zones de surveillance ont été préalablement définies sur l'ensemble de la commune et confiées à des référents.

Objectifs du dispositif

- ⇒ Protéger, rassurer la population
- ⇒ Renforcer le tissu relationnel entre les habitants
- ⇒ Développer l'esprit civique
- ⇒ Renforcer les liens population / Gendarmerie
- ⇒ Prévenir la commission et la répétition des atteintes aux biens
- ⇒ Réduire les phénomènes de délinquance multiformes
- ⇒ Cambriolages
- ⇒ Démarchages conduisant à des escroqueries
- ⇒ Dégradations et incivilités diverses

Fonctionnement

Création d'un **réseau** sous la responsabilité de l'adjudant -chef BULHMANN pour favoriser l'échange d'information.

Constitution d'une **chaîne d'alerte**

Téléphonique (17 ou brigade)

SMS (groupe de discussion, Tchap etc).

Courriels

Mais surtout dites-vous bien !

Il n'y a pas de mauvaise contribution, toutes les informations peuvent présenter un intérêt.

S'il n'y a pas d'urgence

Véhicules circulant à faible allure en repérage ou stationnant dans un coin isolé.

Démarcheurs trop entreprenants etc.

Rodeurs à pied.

Appels téléphoniques douteux

Recueil et transmission des comportements ou situations.

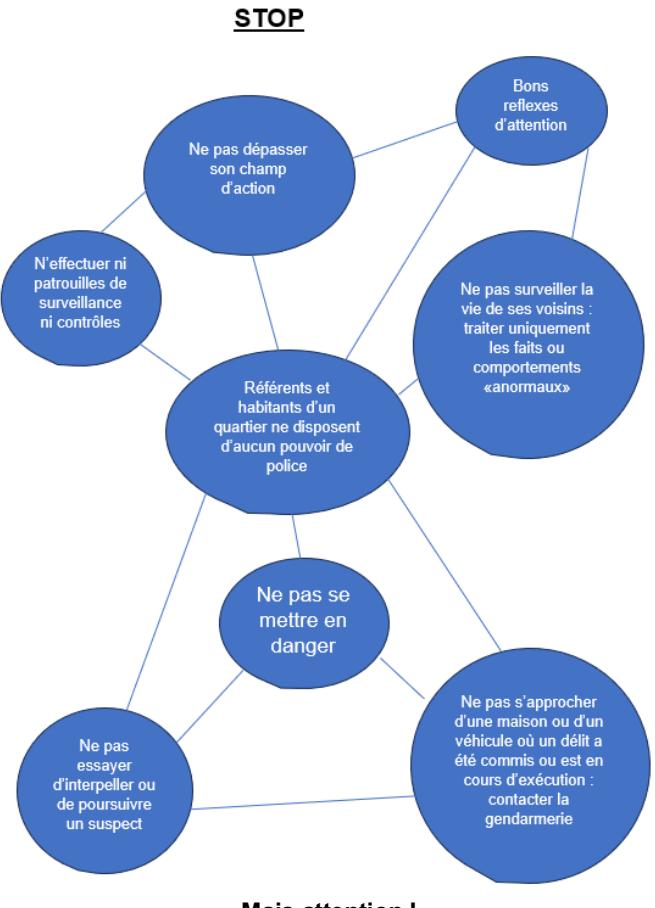
« *suspects par le référent de quartier* »

En cas d'urgence toujours composer le 17

Noter la date et l'heure de votre appel, surveiller de loin jusqu'à l'arrivée de la gendarmerie, rappeler la si les choses évoluent.

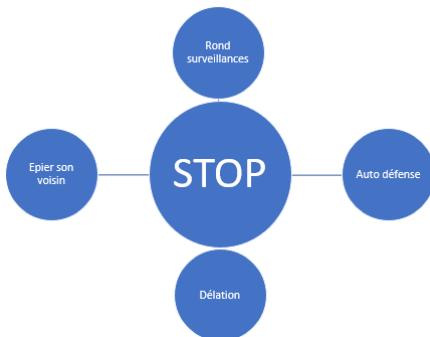
Dire aux gendarmes que vous résidez dans telle zone de << participation citoyenne>>.

Décrire les personnes, véhicules ou circonstances avec le plus de précisions possibles



Mais attention !

La participation citoyenne n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie



Le référent de garder doit...

Aller à rencontre de tous.

Faire preuve de discrétion et de discernement

Transmettre des informations neutres

Sensibiliser les habitants

Et la gendarmerie...

Tenir compte des référents de quartier ; sans la population pas de remontée du renseignement

LA VIE MUNICIPALE

Sécurité et prévention : infos gendarmerie, incivilités, risques naturels

Le dispositif pour Château Garnier suite...

Pour qui

Tous les habitants d'un quartier, d'un lotissement, d'une zone pavillonnaire, d'un village, d'un hameau ou d'un secteur donné.



Les Étapes de la mise en place du dispositif

La présentation du dispositif au maire

La présentation du dispositif au Conseil Municipal

RECHERCHE DE REFERENTS CITOYENS

La présentation du dispositif en réunion publique

RECHERCHE DE REFERENTS CITOYENS

Rédaction et signature du protocole entre la maire, le préfet et la gendarmerie

½ journée de formation des référents citoyens au groupement de gendarmerie à POITIERS.

Le dispositif participation citoyenne est complémentaire des autres dispositifs

TRANQUILLITE VACANCES

TRANQUILLITE ENTRPRISES

TRANQUILLITE SENIORS

LA VIDEO PROTECTION



The CITIZEN PARTICIPATION Program

This is:

A mayor and his council whom are concerned about the well-being of their constituents.

Police officers who need concrete information to increase their effectiveness.

Pre-defined zones working across the entire municipality.

Objectives of the program

- ⇒ Protect and reassure the population
- ⇒ Strengthen the social fabric between residents
- ⇒ Develop civic-mindedness
- ⇒ Strengthen ties between the population and the Gendarmerie
- ⇒ Prevent the commission et the recurrence of property crimes
- ⇒ Reduce multifaceted crime

⇒ Burglaries

⇒ Soliciting leading to scams

⇒ Vandalism and acts of incivility

Operation

Creation of a network to facilitate the exchange of information.

Establishment of an alert chain - chaîne d'alerte

Telephone (17 or brigade)

SMS (Discussion groups, Tchap etc).

E-mails

LA VIE MUNICIPALE

Sécurité et prévention : infos gendarmerie, incivilités, risques naturels

risques naturels (incendies) - Feux de récoltes : Quelques conseils ...



Chaque année, à partir du printemps et tout au long de la saison estivale, les sapeurs-pompiers sont fortement mobilisés pour lutter contre les feux d'espaces naturels et tout particulièrement les feux de récoltes. Ces incendies sont liés aux conditions météorologiques. Les pertes d'exploitation peuvent avoir un coût non négligeable pour les agriculteurs.

PREVENTION DES INCENDIES POUR LES AGRICULTEURS

Équiper toujours vos véhicules ou engins agricoles

- d'un extincteur poudre pour le matériel
- d'un extincteur à eau pour les récoltes
- d'un téléphone portable disposant d'un GPS. La localisation grâce à des points GPS permet plus de précisions pour l'acheminement des secours.

Entretenir régulièrement les machines agricoles et nettoyer le matériel

- Absence de fuite sur les circuits (huile, carburant)
- Nettoyage des filtres et dépoussiérage. L'accumulation de matières combustibles à proximité de points chauds peut déclencher un incendie.
- Graissage des mécanismes et des roulements

Un mauvais entretien peut générer des points chauds par friction ou frottement. Le dépoussiérage quotidien en période de moisson et le graissage des mécanismes sont des points importants pour limiter le déclenchement d'un incendie



Prévoir du matériel pour traiter un feu de récolte

Une déchaumeuse ou une herse. Le positionnement judicieux d'une déchaumeuse ou d'une herse se fait à titre préventif. Ces matériels doivent être accessibles et rapidement utilisables (déjà attelés)

LORS D'UN INCENDIE

Utiliser les extincteurs sur un feu naissant

- Un extincteur à poudre ou eau pulvérisée
- Ne pas se mettre en danger
- Les vitesses de propagation des feux de récoltes sur pieds sont très élevées.
- Attaquer un feu naissant en restant à bonne distance des flammes et des fumées.
- Evacuer la parcelle si l'extinction est impossible

Appeler rapidement le 18 / 112 en donnant la localisation précise (coordonnée GPS, lieu-dit), la Nature de la récolte et la Surface du champ

- la force du vent et sa direction, la surface brûlée et le risque de propagation
- Si l'incendie n'est pas maîtrisable : il faut évacuer la parcelle vers une zone sûre (zone au vent), ne pas évoluer sous le vent dans les fumées, ne pas évoluer dans une zone non moissonnées dans l'axe du feu.

Limiter la propagation

- Faire un coupe feu au moyen d'une herse ou d'une déchaumeuse. Ce coupe feu sera réalisé dans l'axe du feu à la condition de ne pas évoluer dans les fumées

Accueillir et guider les secours

- Sur la route à proximité de l'incendie mettre une personne pour guider les secours.
- Une fois les secours arrivés, se mettre à leur disposition.



LA VIE MUNICIPALE

Actualités Santé



L'association CPTS Sud Vienne (**Communauté Professionnelle Territoriale de Santé**) est née le 6 avril 2023 à l'initiative des professionnels de santé du territoire et a la particularité d'être pluriprofessionnelle (médecins généralistes, infirmières, pharmaciens, infirmières Asalée, psychologues, chirurgiens-dentistes, pédicures, diététicienne, kinésithérapeutes...)

L'objectif principal de la CPTS est de favoriser la coordination et la coopération entre les professionnels de santé d'un même territoire afin d'améliorer la prise en charge des patients et d'optimiser le parcours de soins.

Ces missions regroupent l'accès aux soins en facilitant l'accès à la recherche de médecin traitant, les parcours de soins (diabète, insuffisance cardiaque, santé mentale enfants et adultes) , les missions de prévention, notre

site internet, l'accueil de nouveaux professionnels sur le territoire et dans un second temps l'ouverture sur les relations ville - hôpital, les milieux médico-sociaux.

Des groupes de travail ont été mis en place en fonction des différentes missions à mener. En 2024 et 2025, des actions ont déjà été menées sur la prévention des dépistages des cancers : Octobre Rose à Gençay (stand d'information, atelier autopalpation ...), Mars Bleu à Savigné et Civray avec un stand d'informations et de sensibilisation et Juin Vert sur Availles Limouzine et L'Isle Jourdain

D'autres sont à venir d'ici la fin de l'année (Évènement pour la Journée du Diabète, soirée d'information sur le 3114 ...) dans le but de montrer qu'un travail pluriprofessionnel est possible.

En renforçant la coordination et en améliorant l'accès aux soins, la CPTS permet aux professionnels de santé d'avoir un impact direct et concret sur la santé des patients de leur territoire .

Vous pouvez retrouver nos prochaines actions sur le site de la CPTS :
<https://cptssudvienne.fr>

Cycle « P'Art à Chute » à Château-Garnier

À partir du 24 février, Château-Garnier accueillera le cycle « **P'Art à Chute** », une action innovante de la Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine pour prévenir les chutes chez les seniors. À travers quatre ateliers mêlant santé et expression artistique, les participants découvriront comment leurs sens influencent l'équilibre au quotidien.

Chaque séance est coanimée par un chargé de prévention et un intervenant artistique ou un professionnel de santé. **Les habitants de plus de 60 ans peuvent s'inscrire librement et gratuitement à une ou plusieurs dates.**

Le programme débutera **mardi 24 février** avec *Mon équilibre en vue*, consacré à la vision et animé par un photographe et une opticienne. Le **3 mars**, *À l'écoute de mon équilibre* explorera le rôle de l'audition grâce à un musicien et, si possible, une audioprothésiste. Le **10 mars**, *Mon équilibre dans l'assiette* abordera le goût, la nutrition et la prévention de la dénutrition avec une diététicienne et une cuisinière. Enfin, le **17 mars**, *Mon équilibre en mouvement* proposera une séance autour du corps, des appuis et de la mobilité, animée par une ergothérapeute et une danseuse.

Ces ateliers, conviviaux et accessibles, offrent une manière originale de prendre soin de sa santé tout en stimulant ses sens.

LA VIE MUNICIPALE

Actualités Santé –Prévention : la vaccination pour tous



Faciliter la vaccination pour tous : une nouvelle collaboration au service des habitants

La santé publique fait partie de ces sujets qui dépassent les frontières communales mais qui se vivent, très concrètement, au plus près de chacun. Dans cette logique, notre commune a été sollicitée par le **Centre de Vaccination Public (CVP)** afin de renforcer l'accès à la vaccination sur l'ensemble du territoire. Une démarche simple, utile, et qui s'inscrit pleinement dans notre volonté d'offrir des services de proximité à tous les habitants.

Un service ouvert à tous

Le Centre de Vaccination Public est un service de santé accessible à l'ensemble de la population, sans condition d'âge (à l'exception des enfants de moins de 11 ans), de situation sociale ou de lieu de résidence. Ses missions sont multiples :

- La réalisation des vaccinations obligatoires et recommandées en France,
- L'organisation de campagnes ciblées selon les besoins sanitaires,
- Des actions d'information et de prévention,

Des interventions de proximité dans les communes. Autrement dit, un service public au sens le plus noble : utile, accessible, et tourné vers la protection de chacun.

Pourquoi cette collaboration ?

Dans la perspective de la prochaine campagne de vaccination, le CVP souhaite travailler main dans la main avec les mairies du territoire. L'objectif est simple : **rapprocher la vaccination des habitants**, en particulier de ceux qui rencontrent des difficultés pour se déplacer ou accéder aux structures de santé.

Concrètement, cette collaboration permettra de :

- **Mettre en place des séances de vaccination**

délocalisées dans les communes,

- **Faciliter l'accès aux vaccins pour tous,**
Relayer l'information auprès de la population afin que chacun puisse faire un choix éclairé.

Ce que cela change pour notre commune

Pour Château-Garnier, cette initiative représente une opportunité supplémentaire d'assurer un service de santé de proximité, en cohérence avec notre engagement constant pour le bien-être et la protection de nos habitants.

Un geste simple, un bénéfice collectif

La vaccination reste l'un des outils les plus efficaces pour prévenir certaines maladies et protéger les personnes les plus fragiles. En facilitant l'accès à ce service, nous contribuons ensemble à renforcer la santé de notre communauté.

Restons vigilants, solidaires et attentifs les uns aux autres. Et lorsque la campagne sera lancée, n'hésitez pas à participer ou à en parler autour de vous : **la santé est l'affaire de tous**.

Dans le cadre de cette collaboration, une **séance de vaccination gratuite**, ouverte à tous, sera organisée à Château-Garnier :

Lundi 16 février 2026
De 10h à 15h
Point Santé
Place de l'Ancien Hôtel des Voyageurs

La vaccination sera assurée par le **Centre de Vaccination Public de la Vienne**, en partenariat avec le **CHU de Poitiers**.

Pour la prise de rendez-vous téléphoner à la mairie : **05 49 87 80 11**

Pour info : La campagne de vaccination contre la grippe est prolongée jusqu'au 28 février

La circulation des virus grippaux est toujours très active sur l'ensemble du territoire, comme l'indique [le dernier bulletin de Santé publique France](#) (28 janvier). La grippe demeure à un niveau épidémique dans toutes les régions de l'Hexagone, à l'exception de Mayotte. C'est pourquoi les autorités sanitaires ont décidé de **prolonger la campagne de vaccination contre la grippe jusqu'au 28 février**. Le but est de permettre à toutes les personnes éligibles de se faire vacciner et de renforcer la protection des populations les plus à risque.

LA VIE MUNICIPALE

Une centenaire dans notre commune



Château-Garnier fête les 100 ans de Mme Odette Fumeron

Il est des anniversaires qui marquent une famille, une rue, un village. Et puis il y a ceux qui marquent un siècle. Le **14 avril 2025**, notre commune a eu l'immense joie de recevoir dans la Salle de Conseil de la mairie **Mme Odette Fumeron**, née Brunet, figure discrète mais profondément attachante de Château-Garnier pour célébrer ses **100 ans**.

Née le 9 février 1925 à Charroux, Odette grandit dans une famille de quatre enfants, avec un père cantonnier. La vie n'était pas toujours tendre, mais elle y apprend très tôt la solidarité, le courage et le sens du travail.

Formée comme couturière à Charroux, elle exerce ce métier avec talent, y compris durant la guerre où elle n'hésite pas à remplacer les hommes dans les fermes. Une anecdote résume à elle seule sa générosité : à la fin de la guerre, croisant des Français affamés rentrant de captivité, elle leur donne tout son pain. Elle rentre chez elle, les mains vides, mais le cœur plein. Sa mère saluera ce geste témoin d'une profonde humanité.

Une histoire d'amour et de famille

Revenue à Charroux à 18 ans, Odette rencontre celui qui deviendra son mari, **Marcel Fumeron**, lors des bals de Civray et Charroux. Ils se marient en 1948 et fondent une famille de quatre enfants : Jean-Noël, Serge, Josiane et Gilles.

Le football occupe une place particulière dans la vie des Fumeron. Marcel et les trois garçons ont fait vibrer les terrains du département, suscitant conversations passionnées, analyses plus ou moins objectives et souvenirs impérissables pour les Castelgarnerois.

Une femme de travail, de courage et de cœur

Odette travaille dans l'industrie textile, de Portejoie à Morel, puis à l'usine Duvivier à Joussé. En 1976, elle affronte une grave maladie avec une force admirable, fidèle à son tempérament.

Elle a aussi été témoin privilégié des grandes transformations du siècle : mécanisation agricole, arrivée de l'électricité, premières machines à coudre électriques, adduction d'eau — où son frère joua un rôle important — puis l'ère des téléphones portables. Un siècle de changements, qu'elle a traversé avec lucidité et simplicité.

Des souvenirs qui font sourire

Les proches d'Odette, notamment Claudette Marchand n'ont pas manqué d'évoquer dans un petit discours quelques images savoureuses :

- La chèvre dévalant la montée avec Gérard Arthus sur son dos,
- Le petit Patrice, dit « Cojo », réclamant un morceau de chocolat dans sa cuisine,
- Les samedis mensuels entre amis, Les retours de soirée foot de Marcel, toujours hauts en couleur.

Et puis il y a les amitiés de toujours : la Matuche, la Moinuche, l'Yvonne, la Mounette... Une véritable « famille » de cœur, dont les voix résonnent encore dans les souvenirs du village.

Un hommage de toute la commune

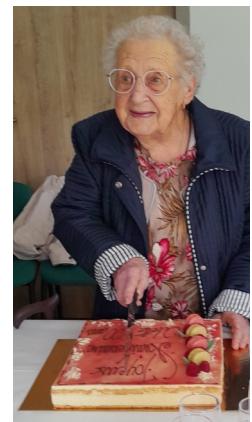
Entourée de sa famille, de ses amis et de nombreux habitants, Odette a reçu un hommage chaleureux et sincère. Le maire a rappelé combien une centenaire est rare — 0,03 % de la population française — et combien il est précieux pour une commune d'avoir « sa » centenaire, non par fierté mal placée, mais par affection.

Odette incarne ces valeurs qui font la force d'un village : la solidarité, la générosité, la simplicité, la fidélité aux siens.

Un anniversaire plein de tendresse qui évoque à ses amis la chanson de Bourvil : La Tendresse.

La cérémonie s'est conclue par le partage du gâteau d'anniversaire comme il se doit.

Château-Garnier est fier de célébrer cette femme remarquable qui a traversé le siècle.



Très joyeux centenaire, Mme Fumeron — et rendez-vous en 2026 pour vos 101 ans.



LA VIE MUNICIPALE

Illuminations de Noël 2025 : un village qui brille grâce à ses habitants

Une fois encore, les habitants de la commune ont répondu présents au défi des illuminations et décorations festives lancé par la municipalité depuis 2021. Avec enthousiasme et créativité, chacun s'est impliqué dans la décoration de son village, de son quartier, de sa maison ou de son jardin, contribuant à créer une ambiance chaleureuse et féerique.

Les rues principales se parent de guirlandes lumineuses, tandis que de nombreuses réalisations originales viennent compléter les décorations installées par les agents communaux, accompagnés de quelques bénévoles. L'ensemble offre un cadre lumineux et festif qui embellit notre commune durant les fêtes de fin d'année.

Ces initiatives citoyennes renforcent le lien social et le sentiment d'appartenance, tout en offrant aux habitants comme aux visiteurs une atmosphère accueillante et conviviale. Au fil de vos balades, vous pourrez ainsi découvrir des décors de Noël variés, mettant en valeur nos rues, quartiers et villages, pour une célébration authentique, en harmonie avec notre environnement.

Un grand bravo à tous les Castelgarnerois pour leur engagement et leur créativité !



LA VIE MUNICIPALE

Noël à Château Garnier

Le bourg se pare de ses décorations de Noël

À l'approche des fêtes de Noël, le bourg commence à revêtir ses habits de lumière. La préparation des décorations s'est engagée bien en amont afin d'offrir aux habitants et visiteurs une ambiance chaleureuse et festive.

Dès le mois de novembre, la fabrication des noeuds, paquets cadeaux et autres éléments décoratifs a débuté. Ce travail minutieux a été suivi par la préparation des branches de sapins, soigneusement coupées par les employés communaux. Une fois garnies, ces décorations ont été installées sur les deux ponts du village, ainsi qu'à plusieurs endroits stratégiques.

Lampadaires au cœur du bourg et entrées du village ont ainsi été embellis, contribuant à créer une atmosphère conviviale et féerique à l'approche des fêtes de fin d'année. Un grand merci à toutes les personnes mobilisées pour leur engagement et leur savoir-faire, qui permettent chaque année de faire vivre l'esprit de Noël dans notre commune.

Merci à toutes les personnes qui ont participé à la confection et à la pose des décorations.

Et aussi nous remercions nos amis Britanniques qui ont participé aux décorations de Noël : **Raye, Mark, Sue, Sally Marie, Lynley, Russ et Leslie.**



LA VIE MUNICIPALE

Zoom sur...Associations : actualités, événements

Renaissance du Football à Château-Garnier

Création d'un club de Football

Château-Garnier



Après plusieurs années d'absence, le ballon rond s'apprête à fouler de nouveau la pelouse de notre commune. Un nouveau club de football voit le jour, porté par la jeunesse et leurs passions.

L'Héritage de l'Union Castelgarneroise

C'est une nouvelle qui ravira les nostalgiques et les amateurs de sport : le football fait son grand retour à Château-Garnier. À l'origine de ce projet, on retrouve un collectif de jeunes de la commune et alentours, épaulés par d'anciens joueurs de l'emblématique Union Castelgarneroise.

Unis par l'envie de faire revivre leur village à travers le sport, ces passionnés ont travaillé main dans la main avec la municipalité pour redonner vie à une structure locale. Ce projet, validé avec enthousiasme par la mairie, marque une volonté commune de dynamiser notre territoire.

Cap sur la Saison 2026-2027

Le club est actuellement en pleine phase de restructuration pour préparer au mieux ce nouveau chapitre. Les choses sérieuses commenceront officiellement à la rentrée prochaine. L'équipe engagée débutera son aventure en Division 5 District, avec l'ambition de porter haut les couleurs de Château-Garnier.

Les rencontres à domicile et les entraînements se dérouleront sur le complexe sportif communal Marcel Fume-

ron, comme c'était le cas auparavant.

Si la compétition est un moteur, l'ADN de ce nouveau club repose avant tout sur des valeurs humaines fortes. Les fondateurs insistent sur trois piliers :

L'ouverture : Le club accueille tous ceux qui souhaitent s'impliquer, quel que soit leur niveau.

La convivialité : Faire du stade un lieu de rencontre pour toutes les générations.

L'esprit de groupe : Reconstruire une cohésion solide sur et en dehors du terrain.

"Nous ne voulons pas seulement créer une équipe de foot, nous voulons créer un lieu de vie où l'on prend plaisir à se retrouver le dimanche," confient les porteurs du projet.

Vous souhaitez rejoindre l'aventure ?

Que vous soyez joueur, futur bénévole ou simple supporter, le club recherche toutes les bonnes volontés pour l'organisation de cette saison historique.

N'hésitez pas à vous manifester auprès de la mairie pour être mis en relation avec les responsables du club.

Rendez-vous à la rentrée au complexe Marcel Fumeron pour encourager nos joueurs !

Le club vous souhaite une heureuse et sportive année 2026 !

LA VIE MUNICIPALE

Zoom sur...Associations : actualités, événements....

Les cigognes à Château-Garnier !!!

Début septembre, notre commune a eu la chance d'être le théâtre d'un spectacle naturel aussi rare que fascinant avec la visite de plusieurs cigognes en pleine migration. Une petite vingtaine de ces grands oiseaux élégants ont choisi de faire escale sur notre territoire, s'installant paisiblement dans un champ fraîchement labouré.

Attirées par la nourriture mise à découvert par le travail de la terre, elles y ont pris le temps d'une pause bien méritée, offrant aux habitants présents un moment d'observation privilégié. Calmes et majestueuses, les cigognes ont ainsi repris des forces avant de poursuivre leur long périple.

Après cette halte, elles ont finalement repris leur envol, continuant leur voyage migratoire vers l'Afrique, où elles passeront la saison froide. Une visite éphémère mais marquante, qui rappelle la richesse de la biodiversité et la place que notre commune occupe sur les grandes routes migratoires.



LA VIE MUNICIPALE

Journée citoyenne : *Faire ensemble pour mieux vivre ensemble*

Tous les ans cette journée est programmée, cette année elle a eu lieu le 13 juin.

Comme d'habitude, une cinquantaine de bénévoles ont répondu présent pour cette journée de travail en commun. Il s'agit de donner un peu de son temps dans la bonne humeur et la convivialité, chacun choisissant la tâche qui lui convient le mieux.



Des membres d'associations et des particuliers dont des britanniques, conseillers municipaux, employés communaux, agriculteurs munis de tracteurs, remorques, pelles et râteaux ont participé à cette journée.

- Entretien des chemins ruraux : 250 tonnes de diorite et calcaire ont été épandues.
- Nettoyage de la nature (ramassage des papiers, déchets ...)
- Entretien du practice de Golf
- Entretien des tables et rangement des placards salle Semailles au vent
- Pose des rideaux dans la salle des fêtes

Le repas offert par la municipalité clôture la matinée, les conversations y sont précieuses entre les personnes qui n'ont pas forcément l'occasion de se rencontrer.

La journée se termine autour d'un apéritif très convivial.



Merci à toutes et à tous pour ce geste citoyen !



LA VIE MUNICIPALE

Les tarifs municipaux

TARIFS COMMUNAUX 2026

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES ANCIENNES HALLES rue du Marché Couvert (200 pers max)		Voté 2026
Loto, concours de belote, concours de tarot, séance créative		
Association de la commune		58,00 €
Association hors commune		83,00 €
Bal, banquet, repas (1 journée)		
Association de la commune		82,00 €
Habitant de la commune		156,00 €
Association hors commune		221,00 €
Habitant hors commune		221,00 €
Ménage à la demande par heure		35,50 €
Réunion, vin d'honneur		
Association de la commune		21,00 €
Habitant de la commune		65,00 €
Association ou habitant hors commune		116,00 €
Mariage ou location sur 2 jours (du vendredi 14h au lundi 8h)		
Association de la commune		131,00 €
Habitant de la commune		260,00 €
Association ou habitant hors commune		328,00 €
Réunion avec buffet froid sans utilisation du fourneau midi ou soirée		
Personne morale ou privée domiciliée dans la commune		77,00 €
Personne morale ou privée domiciliée hors commune		129,00 €
Caution de 500€		
LOCATION DU MATERIEL		Voté 2026
Forfait minimum de facturation location tables et Chaises		15,00 €
Table pour habitant de la commune > 10		1,50 €
Table pour habitant hors commune		
Chaise pour habitant de la commune >40		0,40 €
Chaise pour habitant hors commune		
Forfait Couvert complet (assiettes, couverts + verres) vaisselle blanche jusqu'à 80 couverts (gratuit)		84,80 €
Couvert complet (assiettes, couverts + verres) vaisselle blanche > 80 à l'unité		1,06 €
Forfait Couvert complet (assiettes, couverts + verres) vaisselle bleue jusqu'à 80 couverts		132,00 €
Couvert complet (assiettes, couverts + verres) vaisselle bleue > 80 à l'unité		1,65 €
Sonorisation intégrée (par soirée)		12,00 €
Sonorisation intégrée association		- €
Sonorisation pour association de la commune adhérente au comité des fêtes		- €
Sonorisation pour association de la commune non adhérente au comité des fêtes et autres usages		55,00 €
Vidéoprojecteur pour association de la commune adhérente au comité des fêtes		- €
Tivoly pour habitant de la commune et association non adhérente au comité des fêtes la journée		56,00 €
Tivoly pour habitant de la commune et association non adhérente au comité des fêtes les 2jours		100,00 €
Tivoly pour association de la commune adhérente au comité des fêtes		- €
Caution pour location du tivoly		1 250,00 €

LA VIE MUNICIPALE

Les tarifs municipaux (suite..)

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE SEMAILLES AU VENT (30 personnes maximum)		Voté 2026
Réunion association commune	-	€
Réunion association hors commune	53,00	€
Réunion habitant de la commune - Réunion post obsèques	40,00	€
Réunion habitant hors commune - Réunion post obsèques	53,00	€
Repas froid au sens strict, séance récréative, habitant ou association de la commune (1journée)	70,00	€
Repas froid au sens strict, séance récréative, habitant ou association de la commune (2journées)	104,00	€
Repas froid au sens strict, séance récréative, habitant ou association hors commune (1journée)	126,00	€
Repas froid au sens strict, séance récréative, habitant ou association hors commune (2journées)	190,00	€
Caution de 200€		

TARIFS DE LOCATION SALLES RDC RESTAURANT DU CASTEL (25 personnes)		Voté 2026
Réunion habitant de la commune - Réunion post obsèques	40,00	€
Réunion habitant hors commune - Réunion post obsèques	53,00	€
Repas association de la commune (1journée)	50,00	€
Repas habitant de la commune (1journée)	70,00	€
Repas habitant ou association de la commune (2journées)	104,00	€
Repas habitant ou association hors commune (1journée)	126,00	€
Repas habitant ou association hors commune (2journées)	190,00	€
Ménage salle de restaurant +cuisine	50,00	€
Caution de 200€		

TARIFS DE LOCATION GITE DU CASTEL (5+1 chambres : 10 personnes)		Voté 2026
Tarif 1 chambre (lit 2 personnes) en semaine été	35,00	€
Tarif 1 chambre (lit 2 personnes) en semaine hiver	40,00	€
Tarif 1 chambre (lit 2 personnes) week-end été	80,00	€
Tarif 1 chambre (lit 2 personnes) week-end hiver	90,00	€
Ensemble du gite week-end été	200,00	€
Ensemble du gite week-end hiver	250,00	€
Ménage par chambre	15,00	€
Ménage Gite complet	100,00	€
Paire de drap	11,00	€
Caution de 200€		

TARIFS PHOTOCOPIES		Voté 2026
Format A4 noir & blanc	0,40	€
Format A4 couleur	0,50	€
Format A3 noir & blanc	0,50	€
Format A3 couleur	0,65	€
Associations		
Format A4 noir & blanc	0,20	€
Format A4 couleur	0,30	€
Format A3 noir & blanc	0,30	€
Format A3 couleur	0,40	€
Réduction pour les gros volumes >=50		



LA VIE MUNICIPALE

Les tarifs municipaux (suite..)

TARIF PLASTIFICATION DE DOCUMENT		Voté 2026
Format A4		0,60 €
Format A3		0,80 €
Associations		
Format A4		0,40 €
Format A3		0,60 €
TARIFS DES PRODUCTIONS COMMUNALES		Voté 2026
Miel pot de 500 g		5,00 €
Miel pot de 1 kg		8,00 €
Bois sur pied pour entretien des bois , la stère		11,00 €
Bois de taillis sur pied, la stère		16,50 €
Bois déchiqueté déclassé (dans la limite des stocks) le m ³		5,00 €
Fourniture Myscanthus à des professionnels :>= à 1tonne :la tonne		141,00 €
Fourniture Myscanthus à des professionnels :>=8 m ³		18,00 €
Fourniture de paillage de Miscanthus >=500l < à 5m ³ habitant de la commune le m3		35,50 €
Fourniture de paillage de Miscanthus >= 500l < à 5m ³ hors commune le m3		61,00 €
Fourniture de paillage de Miscanthus le sac de 100l environ habitant de la commune		10,00 €
Fourniture de paillage de Miscanthus le sac de 100l environ habitant hors commune		15,00 €
TARIFS PAINS ET VIENNOISERIES SUR COMMANDE (révisable fonction du tarif fournisseur)		Voté 2026
o Baguette 200 g		1,05 €
o Tradition 280 g		1,20 €
o Pain ordinaire 400g		1,30 €
o Pain au chocolat		1,10 €
o Croissant		1,05 €
o Pain aux raisins		1,15 €
o Chausson au pomme		1,20 €
TARIFS DES CONCESSIONS		Voté 2026
concession 50 ans au m ²		152,00 €
concession 30 ans au m ²		83,00 €
Prolongation concession 15 ans au m ²		50,00 €
case columbarium 15 ans		332,00 €
case columbarium 30 ans		674,00 €
Cavurnes 30 ans		600,00 €
Cavurnes 15 ans		310,00 €
TARIFICATION PERTE OU FOURNITURE DE CLE		Voté 2026
Perde clé d'une salle communale		10,00 €
Fourniture d'une clé d'une salle communale		10,00 €

LA VIE MUNICIPALE

Les tarifs municipaux (suite..)

TARIF DES INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN

	Voté 2026
Encart publicitaire couleur 1/4 page 1 parution	50,00 €
Encart publicitaire couleur 1/2 page 1 parution	100,00 €
Encart publicitaire couleur 1 page 1 parution	200,00 €
Encart publicitaire couleur 1/4 page 2 parutions	75,00 €
Encart publicitaire couleur 1/2 page 2 parutions	150,00 €
Encart publicitaire couleur 1 page 2 parutions	300,00 €

TARIFICATION DES EMPLACEMENTS ET FOURNITURE ELECTRICITE PLACE DE L'EUROPE

	Voté 2026
Emplacement par jour	3,00 €
Forfait électricité en monophasé par jour	2,50 €

TARIFICATION MENAGE DE SALLES POST LOCATION

Ménage des salles suite location / heure	35,50 €

TARIFICATION DES TRAVAUX EN REGIE

	Voté 2026
Terrassement Minipelle/h avec employé	79,00 €
Employé communal/h	36,00 €
Employé communal avec matériel (cureuse chargeur, camion, tracteur, remorque) /h	60,00 €
Elagage employé compris	70,00 €
Taille haie ou passage débroussailleuse	42,00 €



LA VIE MUNICIPALE

Les

Fermeture et devenir du Castel



En juin 2026, M. et Mme Lefrançois nous ont prévenus que pour des raisons de santé, ils se trouvaient dans l'obligation de résilier au 31 décembre 2025 le bail commercial qui les liait à la Commune.

Ce motif de résiliation était prévu dans les conditions du bail commercial et le Bar-hôtel-restaurant "Le Castel" a fermé ses portes le 31 décembre.

La restauration est un métier très difficile et les fermetures de restaurant sont très nombreuses autour de chez nous. Il va être difficile de trouver rapidement un repreneur. Toutefois nous saurons saisir les opportunités quand elles se présenteront.

En attendant, le conseil municipal s'est donné la possibilité de louer le rez-de-chaussée pour des repas familiaux de 25 personnes environ mais également les chambres ainsi que l'ensemble du bâtiment en tant que gîte .

Fermeture et devenir du Multiservices du Castel

Le bail précaire du multiservices a également été résilié pour les mêmes motifs que le Bar-hôtel-restaurant et a fermé ses portes le 31 décembre.

Cette activité de proximité est essentielle dans notre commune et nous recherchons activement des repreneurs.

A l'heure où nous écrivons ces lignes deux candidats repreneurs se sont manifestés et sont en train de finaliser leur dossier.

En attendant la reprise du multiservices, un dépôt de pain a été temporairement ouvert à la mairie **à partir du 2 février** .

La délivrance du pain se fera sur réservation le matin du lundi au vendredi de 9h à 12h.

N'oubliez-pas de réserver vos pains et viennoiseries la veille avant midi !

Fermeture et devenir du distributeur à Pizza



La société qui gérait le distributeur à Pizza "JUST QUEEN" a été mis en liquidation. A l'issue de la procédure de liquidation, **son activité devrait être reprise à la fin du 1er semestre 2026**.

Le 26 septembre 2025, le conseil municipal a accepté le principe d'un avenant au bail commercial de Just Queen en faveur de Pizza Trattoria aux mêmes conditions que celles établies auparavant.

LA VIE INTER-COMMUNALE

La communauté de Communes



CIVRAISIEN EN POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

“Dans un esprit de proximité, de coopération et d’écoute, le Civraisien en Poitou construit un avenir toujours plus solidaire, durable et vivant.”

Jean-Olivier GEOFFROY, Président de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

Nos engagements

#1 
Préserver et valoriser les ressources locales au bénéfice d'un développement territorial vertueux

#2 
Garantir le développement économique vertueux du Civraisien en renforçant son attractivité pour les entreprises en se reposant sur ses spécificités

#3 
Développer l'attractivité résidentielle

#4 
Garantir un maillage en services et en équipements de qualité et accessibles pour toutes les catégories de population du territoire

#5 
Proposer un aménagement sobre et performant à l'échelle du territoire

Nos engagements

Développement de filières locales d'énergies renouvelables :
Miscanthus, méthanisation, géothermie,...
Territoire labellisé « Territoire Économie Circulaire ».

Entretien et restauration écologique des rivières et zones humides :
13 700 mètres de berges entretenues, lutte contre les espèces invasives, renaturation de cours d'eau.

Aides économiques :
100 000 € de budget annuel, plus de 50 dossiers instruits depuis 2023.
Programme Interfonds Européen 2021-2027.

Investissements structurants :
500 000 € pour l'aménagement des zones d'activités.
Projet de plateforme de massification.

Tourisme :
Valorisation du patrimoine (Abbaye de Charroux, circuits de randonnée, itinérances douces).

Qualité de vie et cadre de vie :
Valorisation du patrimoine, renforcement de l'offre culturelle, sportive et associative.

Services à la population (santé, mobilité, numérique) :
Une offre qui soutient directement l'attractivité résidentielle.

Habitat :
Réinvestissement du parc ancien, accompagnement des ménages pour des logements plus performants, conseils techniques et financiers, revitalisation des centralités.

Santé :
Agrandissement des maisons de santé de Civray et Savigné.

Mobilité :
Transport à la demande en développement depuis 2023.

Inclusion numérique :
+ de 500 accompagnements numériques par an.

Petite enfance, enfance, jeunesse
Rénovation du site « Les Buissonnets »,
Projet de construction d'un nouvel Accueil de Loisirs à Civray.

Culture et Sports
Gestion de l'école de musique "La Cendille",
Programme de rénovation des équipements sportifs.

PLUi et SCOT Sud Vienne :
Planification à horizon 2046, conciliant accueil de population, développement économique et préservation environnementale.

Bâtiments communautaires :
Rénovations énergétiques, déconstructions ciblées pour optimiser le parc immobilier.

Voirie et infrastructures :
Accompagnement des communes pour les travaux sur les voiries communales.

Transition énergétique :
PCAET (2021-2026), réduction des consommations, fonds chaleur pour bâtiments publics.



Suivez-nous !



LA VIE INTER-COMMUNALE

Association ADMR de Gençay

L'association ADMR de Gençay intervient sur 8 communes d'intervention : Saint-Maurice-la-Clouère, Brion, Magné, La Ferrière-Airoux, Sommières-du-Clain, Château-Garnier, Champagné-Saint-Hilaire et Gençay.

En 2024, l'association a réalisé 25 328 heures d'interventions auprès de 219 bénéficiaires.

Nos services

Que vous ayez besoin d'aide et /ou soins à domicile, de garde d'enfants, de transport accompagné ou encore de téléassistance, l'ADMR propose des services pour tous, à tous les âges de la vie !

Un habitat inclusif ADMR à Gençay !

Un nouvel habitat inclusif porté par la Fédération ADMR de la Vienne, en partenariat avec l'association ADMR de Gençay et la foncière TP Crédit Agricole Solidarité et Développement, ouvrira prochainement à Gençay, dans le cadre du programme départemental « Habiter Autrement ADMR ».

Situé en cœur de ville, route de Confolens, ce lieu de vie comprendra neuf logements adaptés (7 T1 et 2 T2) ainsi qu'une salle intergénérationnelle ouverte à tous, proposant des animations hebdomadaires.

Destiné aux personnes âgées, l'habitat inclusif vise à favoriser l'autonomie, rompre l'isolement et encourager les échanges intergénérationnels, tout en offrant un environnement sécurisé, convivial et proche des commerces, services et professionnels de santé.

Vous souhaitez nous rencontrer ?

Nous vous accueillons dans nos locaux le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h, et le mercredi de 8h30 à 12h

Contactez l'association ADMR de Gençay :



14 route de Confolens

86160 Gençay



05 49 53 48 28



info.assogençay@fede86.admr.org



LA VIE INTER-COMMUNALE

Milles bulles

Mille Bulles, et si vous poussiez la porte... ?

Le Centre Social d'Animation Mille Bulles, implanté sur les communes de Saint Maurice la Clouère et Gençay, est un lieu de vie, d'échanges et de solidarité.

Il accompagne les habitants à tous les âges de la vie à travers différents secteurs : petite enfance, enfance, jeunesse, famille, ludothèque, ainsi que des actions autour du recyclage et de la seconde main.

Espace Ressources des Familles :



Un lieu *d'écoute, d'information et de conseil*, ouvert à toutes les familles, cet espace propose des *permanences gratuites et sans rendez-vous* (en période scolaire): le *mercredi de 14h à 16h et le vendredi de 9h à 12h*, un espace partenaire de *soutien à la parentalité* (CAF, MSA, les Pâtes au beurre, Ecouteilles, Audacia...) et des *actions parents enfants* quelques soit l'âge de l'enfant tout au long de l'année.

Situé à la Maison de la Petite Enfance à Gençay, une *journée d'inauguration* se tiendra le *jeudi 20 novembre à partir de 18 h*.

Petite Enfance

Un lieu *d'accueil enfants-parents*, favorisant l'échange, la rencontre et le jeu,

Un *relais petite enfance*, pour les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent, autour de temps collectifs et conviviaux.

Enfance & Jeunesse

Des espaces pour grandir, s'exprimer et s'impliquer : un *accueil de loisirs* dès 3 ans, un *secteur jeunes* proposant activités, accompagnement de projets et actions citoyennes pour les adolescents,

Ludothèque

Une *ludothèque*, espace intergénérationnel ouvert à tous, où petits et grands peuvent jouer, découvrir et emprunter une large variété de jeux et jouets.

Elle propose également des animations ludiques sur le territoire et des temps conviviaux autour du jeu tout au long de l'année.

Secteur Famille

Un *secteur famille* qui propose des temps de partage en famille : des ateliers parents-enfants à chaque période de vacances, des ateliers thématiques tout au long de l'année, des sorties et week-end famille, des projets d'habitants pour favoriser les liens entre générations et entre habitant.

Recyclage & Seconde Main

Grâce à une équipe de bénévoles engagés, Mille Bulles organise chaque année : deux *Gratiférias* (marchés gratuits), des *Vides-chambres*.

De ces initiatives est née la *Recyclerie Mille Trouailles* permanente, située au: 7 Le Petit Trou, 86160 Saint Maurice la Clouère.

Venez découvrir la boutique solidaire le *mercredi et samedi de 10h à 13h et de 14h à 18h* et ses ventes exceptionnelles.

Un lieu avant tout humain

Mille Bulles, c'est avant tout un espace de rencontres, d'échanges et de solidarité.

Envie de participer à l'aventure ou de devenir bénévole ?

contact@millebulles-csc86.org

05 49 18 91 94

Retrouvez toute notre actualité sur :

www.associationmillebulles.com

Facebook: Centre Social d'Animation Mille Bulles

LA VIE INTER-COMMUNALE

Pluriservices



PLURISERVICES
Association

Vous êtes à la recherche d'un emploi :



Association intermédiaire
17, place du Maréchal Leclerc - 86400 CIVRAY

Nous vous accompagnons dans vos démarches d'insertion professionnelles via des missions de travail auprès des particuliers, collectivités, associations, agriculteurs. Selon vos disponibilités et vos impératifs. Chaque demandeur d'emploi bénéficie d'un suivi personnalisé.



Vous avez besoin d'aide et vous avez le matériel :

Nous intervenons auprès :

Du particulier : entretien courant de la maison, jardinage, repassage etc. (**réduction d'impôt, CESU préfinancés acceptés**).

Des collectivités : remplacement ATSEM/ASEM, aide agent territorial, nettoyage de locaux, etc.

Des associations : nettoyage de locaux.

Des agriculteurs : travaux saisonniers.



INFORMATION IMPORTANTE : À la recherche d'un emploi ? Vous avez besoin de personnel ? Vous ne pouvez pas vous déplacer jusqu'à Civray ? Notre antenne mobile est peut-être la solution.

À partir de novembre vous pourrez l'apercevoir en déplacement sur notre secteur. Nos partenaires seront également présents à son bord.

Pour consulter nos jours et lieux d'intervention, rendez-vous sur notre site Internet www.pluriservices-civray.fr ou sur notre site Facebook <https://www.facebook.com/PluriservicesAI>.

Pour tout renseignement complémentaire n'hésitez pas à nous contacter :

Téléphone : [05 49 87 41 45](tel:0549874145) / Mail : ai@pluriservices-civray.fr



Agreement n°1 – POI – 137 delivered by the State



LA VIE INTER-COMMUNALE

Mission Locale Rurale Centre Sud Vienne



TÉLÉCHARGE L'APPLI MA ML
De jour comme de nuit,
Ma Mission Locale
en 1 clic...

REJOIGNEZ-NOUS



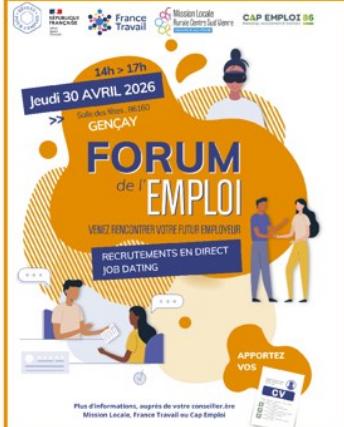
La Mission Locale, un service pour les jeunes

Tu as entre 16 et 25 ans ?
Tu cherches une formation qui te motive, un projet qui te ressemble, un job, ou juste un coup de pouce pour avancer ?
À la Mission Locale, on t'accueille, on t'écoute et on construit avec toi un parcours qui te correspond !
Orientation, emploi, formation, projet pro ou perso : viens en parler avec nous !



Vraie Vie, Vrais Défis
Relève des défis, découvre tes talents, trouve ta voie !
Rejoins l'aventure avec la **Mission Locale** !





Info Jeunes a pour mission d'informer, gratuitement et anonymement, tous les jeunes sur tous les sujets en lien avec leurs démarches d'accès à l'autonomie : les études et les métiers, l'emploi, le numérique, le logement, la santé, la mobilité, l'accès aux droits, la culture, les initiatives et projets, la citoyenneté, etc...

Il constitue pour les jeunes le premier niveau d'accès aux droits, aides, structures et dispositifs qui leur sont dédiés et adaptés à leur situation.

Permanences Info Jeunes les mercredis après-midi à :
Civray, Valence-en-Poitou - Couhé et Gençay

Coordonnées de la Mission Locale : Civraisien en Poitou

CIVRAY : Siège Social : 13 Rue Norbert Portejoie - 86400 Civray - **05 49 87 39 67**
OUVERT du lundi au jeudi de 08H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30 et le vendredi de 08H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30

VALENCE EN POITOU : 5 Pl. de la Marne - 86700 Valence en Poitou - Couhé - renseignements au **05 49 59 53 50**
OUVERT du lundi au vendredi de 09H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H30

GENÇAY : Maison des Services Publics : 1 bis Cité de la Roche - 86160 Gençay - renseignements au **05 49 87 39 67**
OUVERT le lundi de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 16H30 et du jeudi au vendredi de 08H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H00



Page 53

LA VIE INTER-COMMUNALE

Eaux de Vienne

Votre compte Eaux de Vienne en ligne

En 2024, Eaux de Vienne a lancé son Agence en ligne pour ses 168 000 abonnés. Cet espace client accessible 7 jours/7 et 24h/24, permet à chacun de gérer toutes ses démarches au fil de l'eau.

Les abonnés peuvent notamment consulter, télécharger et imprimer leurs factures à tout moment. Il est possible aussi de régler en ligne par carte bancaire et d'opter pour le prélèvement automatique ou la mensualisation. Cette interface allie souplesse et fiabilité, permettant d'ajuster son mode de paiement à tout moment tout en garantissant la protection des données des utilisateurs.

Toute l'actualité d'Eaux de Vienne

L'Agence en ligne met aussi à disposition des usagers des articles d'actualité ainsi que des informations pratiques sur Eaux de Vienne et sur l'eau potable en général. Pour créer son compte, il suffit de se connecter sur ael.eauxdevienne.fr, muni des informations figurant sur sa facture ou son contrat.

Les outils de communication habituels avec les abonnés (appel téléphonique, réseaux sociaux, courrier, déplacement dans un centre Eaux de Vienne...) sont maintenus en parallèle.

Pratique
Flexible
Écologique

Marre
de la paperasse ?
Choisissez la
**facture
électronique**

Rendez-vous sur ael.eauxdevienne.fr

LA VIE INTER-COMMUNALE

Eaux de vienne (Agence en ligne)



**eaux
deVienne**
siveer

Pratique
Flexible
Sécurisé

**Fini
les imprévus !
Mensualisez,
maîtrisez
votre budget**

 Rendez-vous sur ael.eauxdevienne.fr



**eaux
deVienne**
siveer

Pratique
Flexible
Sécurisé

**Oubliez
les post-it !
Le prélevement,
c'est automatique**

 Rendez-vous sur ael.eauxdevienne.fr

ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

Inauguration du Parc éolien des Brandes Communales



Le parc éolien dit « des Brandes Communales » de Château Garnier a été **inauguré vendredi 04 juillet** par les entreprises wpd et Equinix, partenaires.



Premier parc mis en service dans la Vienne par le développeur d'énergies renouvelables wpd, ce parc éolien est soutenu par Equinix, Inc. (Nasdaq : EQIX), entreprise mondiale d'infrastructure numérique®, dans le cadre d'un contrat d'achat d'électricité verte, qui couvrira l'énergie fournie aux datacenters français du groupe. Ce projet a bénéficié d'un important soutien de la commune et des acteurs du territoire, notamment via une campagne de financement participatif ouverte aux habitants.

[Énergies renouvelables et numérique : un projet local qui contribue à la décarbonation du numérique de la région](#)

Le parc éolien des Brandes Communales de Château-Garnier illustre la complémentarité entre le développement des énergies renouvelables et les besoins énergétiques croissants du numérique, auxquels elles peuvent répondre rapidement par une électricité verte produite localement. L'accord signé l'an dernier entre wpd et Equinix, d'une durée de 20 ans, permet d'y contribuer, en commençant par la région Nouvelle Aquitaine. Cet accord comprend 7 projets de parcs éoliens de wpd, dont celui de Château-Garnier et soutiendront la production d'énergies renouvelables en France jusqu'en 2045. Les garanties d'origine (GO) générées par le projet seront attribuées aux 11 sites de Datacentres qu'Equinix exploite en France.

François Audoux, Maire de Château-Garnier : « *L'avenir énergétique de notre pays se joue aussi ici, dans nos campagnes. Les communes rurales comme la nôtre ont un rôle essentiel à jouer et sont en première ligne. La transition énergétique est en marche, mais elle a besoin de territoires moteurs. Et Château-Garnier, à son humble niveau en est un tout comme un certain nombre des communes du Pays Civaraisien. »*

Grégoire Simon, président de wpd France : « *Les énergies renouvelables sont non seulement indispensables pour la neutralité carbone, mais surtout essentielles pour notre indépendance énergétique et industrielle. Prenons l'exemple de l'intelligence artificielle et des datacenters. Leur croissance est très rapide. Ils auront besoin de très grandes quantités d'électricité. Chez wpd nous souhaitons accompagner cette transition en produisant l'électricité dont ils auront besoin. C'est en ce sens que ce parc éolien sera en mesure de répondre aux besoins en électricité de l'entreprise Equinix. »*

Régis Castagné, directeur général d'Equinix France : « *L'inauguration du parc éolien de Château-Garnier est la première concrétisation d'un accord stratégique pour Equinix et la poursuite de nos ambitions environnementales. Ce premier site et les prochains 6 autres projets vont contribuer à injecter de l'énergie renouvelable dans le réseau français et réduire l'impact environnemental du secteur. C'est grâce à des entreprises comme wpd, qui nous permettent de verdier le mix énergétique français, que nous continuons à soutenir une croissance du numérique plus vertueuse. »*

[Un projet soutenu localement, répondant aux besoins énergétiques actuels](#)

Le projet éolien des Brandes Communales de Château Garnier a été initié en 2013 sur le territoire. Ce projet est le fruit de 10 années de concertation et de collaboration entre l'ensemble des acteurs locaux et des intervenants. Les élus de Château Garnier ont depuis le début apporté leur soutien, et ont été moteur dans le développement de ce projet.

Afin de suivre les différentes étapes du développement du projet, un comité de pilotage composé d'élus, représentants des associations locales et habitants a été mis en place en 2018, pour intégrer les acteurs locaux à l'élaboration du projet. Un partage d'information s'est aussi fait tout au long du projet auprès des habitants, avec notamment l'organisation de permanences publiques pour présenter le projet et répondre aux questions des riverains. L'information a également été partagée chaque année dans les bulletins municipaux et des bulletins d'information dédiés.



ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

Inauguration du Parc éolien des Brandes Communales

Les habitants contribuent au financement du parc éolien

Les habitants ont été au cœur de ce projet éolien. En juin 2024, une campagne de financement participatif a permis aux citoyens d'investir directement dans le projet. 447 000 € ont été récoltés auprès de 229 personnes. Ce financement participatif a offert aux citoyens l'opportunité de contribuer au développement durable de leur territoire tout en valorisant leur épargne de manière responsable à un taux avantageux.

Un projet au bénéfice de l'environnement et des habitants

Autour du projet éolien, différentes mesures sont mises en place dans le but d'améliorer le cadre de vie des riverains et soutenir la protection de la biodiversité locale. Ces mesures ont toutes été co-construites avec le comité de pilotage. Il a été souhaité :

l'aménagement de la place de l'Europe de Château-Garnier avec des plantations et l'installation de mobilier urbain – en cours de réalisation.

l'aménagement de l'étang principal de la base de loisirs, avec la création d'un sentier parcourant les abords des berges pour rendre la balade possible et sécurisée, l'installation de mobilier urbain et des plantations – en cours de réalisation.

la création en fin d'année de nouveaux sentiers de randonnée avec deux parcours thématiques : un premier sentier autour de l'étang sur le thème de la biodiversité et de l'énergie ; un second de 6 km sur le patrimoine local et les énergies renouvelables.

l'enfouissement des réseaux électriques rue de l'Arboretum et rue des Etangs à Château-Garnier a débuté.

Des mesures environnementales ont également été mises en place afin de préserver la biodiversité :

La création d'une mare afin de favoriser le développement de la faune et flore sera réalisée cet automne.



Des plantations de linéaires de haies ont été réalisées au cours de l'hiver 2023/2024,

Des plantations de haies de fond de jardin ont été faites l'hiver dernier chez les habitants l'ayant demandé.

Enfin, le parc éolien générera des retombées économiques et fiscales pour les collectivités, un budget annuel qui pourra être réinvesti dans le financement des projets communaux et intercommunaux : la commune de Château-Garnier verra sa capacité d'autofinancement augmenter de près de moitié, avec près de 24 000 €/an de retombées fiscales annuelles. La Communauté de communes bénéficiera quant à elle de près de 58 000 €/an. Le département recevra près de 32 000 €/an.

Inauguration : visite du pied de l'éolienne, concert et animations

Les habitants de la commune d'implantation ont tous été conviés à l'inauguration. Plusieurs animations festives ont été organisées ce vendredi pour les riverains et enfants.

Les participants ont pu effectuer une visite du pied de l'éolienne pour en apprendre plus sur son fonctionnement, grâce aux explications des techniciens. Diverses animations étaient prévues dans la soirée, comme un concert de musique, une immersion dans une éolienne grâce à un casque de réalité virtuelle. Les enfants ont pu profiter d'un atelier maquillage artistique, de structures gonflables et de jeux en bois.

Les chiffres clés du parc éolien des Brandes Communales de Château Garnier :

3 éoliennes

180 m en bout de pale

12,6 MW de puissance installée et 34 000 MWh de production annuelle



ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

Projet éolien de la croisée de Chabanne



PROJET ÉOLIEN DE LA CROISÉE DE CHABANNE

Le chantier du parc éolien de La Croisée de Chabanne démarrera fin d'été 2026



Après plusieurs années de co-construction avec les élus et les acteurs locaux, le chantier du parc éolien de La Croisée de Chabanne débutera à la fin de l'été 2026.



Ce nouveau parc comptera 5 éoliennes réparties entre Château-Garnier (3 éoliennes) et La Chapelle-Bâton (2 éoliennes), pour une puissance totale de 18 MW et une hauteur maximale de 199,5 mètres.



Le projet a été déposé en mars 2021, a reçu l'avis de l'Autorité environnementale en mars 2022, et a été autorisé par la Préfecture en mars 2023.

Ce nouveau parc vient prolonger un partenariat de long terme entre ENERTRAG et la commune de Château-Garnier, engagé depuis bientôt 10 ans avec la mise en service du parc éolien des Quatre Vents.

Une relation de confiance construite dans la durée, au service de la transition énergétique, de la dynamique locale et de l'indépendance énergétique des territoires.



ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

Projet éolien de la croisée de Chabanne



LES CHIFFRES CLÉS DU PROJET



5 éoliennes



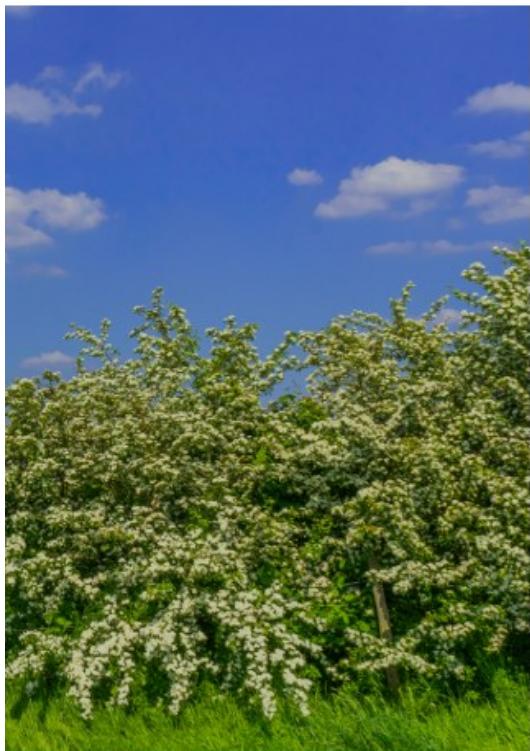
18 MW



199,5 m



près de
30 000€ par an
pour la commune



MESURES ENVIRONNEMENTALES PLANTATION DE HAIES

Dans le cadre des mesures environnementales dites *Éviter - Réduire - Compenser (ERC)*, ENERTRAG plantera en décembre 2025 près de 1 436 mètres linéaires de haies, réparties à plusieurs endroits sur la commune de Château-Garnier :

- autour de la Croisée de Chabanne,
- au marais de Rochou,
- aux Brands de la Tremblaie,
- et à la tenue de Prégondon.

Ces haies compenseront 444 mètres de haies supprimées ou fragilisées par les aménagements du projet, et permettront de renforcer les corridors écologiques.

ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

Énergies renouvelables et sobriété énergétique



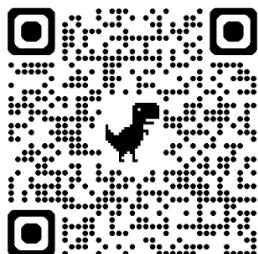
Une dynamique agrivoltaïque au service du Civraisien en Poitou

Une boucle locale d'électricité déjà en fonctionnement

Depuis mai 2025, une zone d'expérimentation agrivoltaïque a été mise en service à Champagné-Saint-Hilaire. D'une puissance de 346 kWc pour une production estimée à 460 MWh/an – soit la consommation d'environ 200 foyers – ce démonstrateur alimente une boucle d'autoconsommation collective ouverte aux communes partenaires.

Les quatre communes concernées par la démarche – Champagné-Saint-Hilaire, Payroux, Château-Garnier et La Chapelle-Bâton – y sont déjà intégrées. Cela permet désormais aux habitants éligibles qui le souhaitent de rejoindre la boucle et de bénéficier d'une électricité à tarif réduit, produite localement. Les chiffres de ces premiers mois de fonctionnement indiquent des réductions d'environ 20% pour les particuliers et 35% pour les collectivités !

Pour toute demande d'intégration, vous pouvez contacter Camille CHARRIERE au 06 07 17 20 69, référente Valeco de l'opération. Vous pouvez également remplir le formulaire disponible en scannant le QR Code ci-dessous :



Cette installation expérimentale, composée de neuf rangées de panneaux, sert également de support à un suivi scientifique complet : pousse de l'herbe sous panneaux, microclimat, comportement animal, adaptation du matériel de fenaison et analyse de la flore. Ce programme est mené en partenariat avec l'IDELE et la Chambre d'agriculture de la Vienne, et a déjà donné lieu à plusieurs visites officielles.

Le projet agrivoltaïque Agro-Ci'nergies : une transition énergétique ancrée dans le territoire

En parallèle de cette expérimentation, le projet agrivoltaïque Agro-Ci'nergies, porté par Valeco, se poursuit. Les services de l'État ont formulé une demande de compléments portant principalement sur la constitution d'un Dossier Loi sur l'Eau (DLE), obligatoire en présence de zones humides. Ce dossier vise à évaluer les incidences du projet et à définir les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation adaptées.

Implanté sur quatre communes du Civraisien en Poitou, le projet représente 100 MWc, associant transition énergétique et pérennisation des activités agricoles. Douze exploitations en polyculture-élevage (ovin, bovin, équin) se sont engagées dans cette démarche, sur des parcelles soigneusement sélectionnées. La future centrale produira l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 31 000 foyers, permettant d'éviter près de 54 000 tonnes de CO₂ par an par substitution aux énergies fossiles. Une partie de cette production prendra le relais de l'expérimentation et servira à la fourniture de la boucle locale d'électricité, sur toute la durée de vie de la centrale (estimée à 30ans).

ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

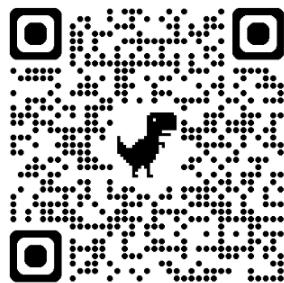
Énergies renouvelables et sobriété énergétique

An Agrivoltaic Dynamic Serving the Civraisien en Poitou



A Local Electricity Loop Already Up and Running

Since May 2025, an agrivoltaic experimental area has been commissioned in Champagné-Saint-Hilaire. With an output of 346 kWp and an estimated annual production of 460 MWh – equivalent to the consumption of around 200 households – this demonstrator supplies a collective self-consumption loop open to partner municipalities and their residents. The four municipalities involved in the initiative – Champagné-Saint-Hilaire, Payroux, Château-Garnier, and La Chapelle-Bâton – are already connected. This now enables eligible residents who wish to do so to join the loop and benefit from locally produced electricity at a reduced price. Figures from the first months of operation show reductions of around **20% for households** and **35% for public buildings!** For any integration request, you may contact **Camille CHARRIERE** at **06 07 17 20 69** (Valeco's project contact). You can also directly fill out the form and find out more about the local loop by scanning the QR below:



This experimental installation, composed of nine rows of panels, also serves as a basis for comprehensive scientific monitoring: grass growth under the panels, microclimate, animal behavior, adaptation of haying equipment, and flora analysis. This program is carried out in partnership with IDELE and the Vienne Chamber of Agriculture and has already led to several official visits.

The Agro-Ci'nergies Agrivoltaic Project: An Energy Transition Rooted in the Territory

Meanwhile, the agrivoltaic project Agro-Ci'nergies, led by Valeco, is moving forward. State authorities have requested additional documentation, mainly concerning the preparation of a Water Law File (DLE), which is mandatory in the presence of wetlands. This file aims to assess the project's impacts and define appropriate avoidance, reduction, or compensation measures.

Located across four municipalities of the Civraisien en Poitou, the project represents 100 MWp, combining energy transition with the long-term sustainability of agricultural activities. Twelve mixed crop-livestock farms (sheep, cattle, horses) have committed to the initiative on carefully selected plots. The future power plant will produce the equivalent of the annual consumption of around **31,000 households**, avoiding nearly **54,000 tons of CO₂ per year** by replacing fossil fuels. Part of this production will take over from the current experiment and supply the local electricity loop throughout the plant's lifetime (30 years).



INFORMATIONS PRATIQUES

Les services municipaux : Horaires de la mairie, Contacts utiles et Numéros d'urgence

LES SERVICES MUNICIPAUX

Horaires d'ouverture MAIRIE			Services Municipaux
	Matin	Après-midi	
Lundi	8h30 - 12h15	13h30 - 17h00	Mairie et Agence Postale Communale : 05 49 87 80 11
Mardi	8h30 - 12h15	Fermée au pu-	Bibliothèque : 05 49 87 87 91
Mercredi	8h30 - 12h15	13h30 - 17h30	Ecole : 05 49 87 88 54
Jeudi	8h30 - 12h15	Fermée au pu-	Garderie : 05 49 87 88 43
vendredi	8h30 - 12h15	Fermée	Cantine : 05 49 87 97 48
1er et 3ème Sa-	9h00 - 11h00	Fermée	Point santé
Horaires d'ouverture AGENCE POSTALE			
	Matin	Départ des envois	Cabinet de kinésithérapie M^{me} GUILLARD SIEPER Claire : 05 49 87 02 12
Lundi	8h30 - 12h15	12h00	
Mardi	8h30 - 12h15	12h00	
Mercredi	8h30 - 12h15	12h00	Cabinet d'infirmières M^{mes} LASNIER, ROBREAU, FERRON et M. DES-HAYES : 05 49 59 52 14
Jeudi	8h30 - 12h15	12h00	Permanence infirmières du lundi au samedi de 8h45 à 9h et sur rendez-vous.
vendredi	8h30 - 12h15	12h00	Numéro d'urgences
1er et 3ème Sa-	9h00 - 11h00	11h00	SAMU : 15 Général (Appel d'urgence) : 112 (fixe et portable) Urgence mal entendant : 114 Centre antipoison Bordeaux : 05 56 96 40 80 Gendarmerie : 17 Pompiers : 18
Horaires d'ouverture BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE			
Mardi	14h30 - 17h30		
Samedi	10h30 - 12h00		

INFORMATIONS PRATIQUES

Rappel des démarches administratives



La municipalité rappelle aux administrés que certaines démarches administratives doivent être effectuées dans des délais réglementaires et auprès des services compétents.

Certaines formalités sont obligatoires et doivent être réalisées auprès des services municipaux, notamment :

- les démarches d'état civil (naissance, mariage, décès),
- les inscriptions scolaires et périscolaires,
- les demandes d'autorisation d'urbanisme (travaux, constructions, clôtures),
- le recensement citoyen obligatoire à partir de 16 ans,
- les changements de situation (adresse, état civil).

Afin de faciliter le traitement des dossiers, il est recommandé de se renseigner en amont sur les pièces à fournir et de prendre rendez-vous si nécessaire.

Les agents municipaux restent à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et répondre à vos questions aux horaires habituels d'ouverture de la mairie ou par téléphone.

Bon nombre de démarches administratives ne se font plus en mairie notamment pour les cartes d'identité et les passeports. Le site internet de la commune donne toutes les informations nécessaires : <https://www.chateau-garnier.fr/fr/pg/2207051/guide-des-demarches-876>



LA VIE ASSOCIATIVE

APE de Château-Garnier

Engagée pour les enfants, l'Association de Parents d'Elèves de Château Garnier est un collectif de parents qui œuvre tout au long de l'année en collaboration avec les enseignants et la Mairie, dont la finalité est de récolter des fonds, nécessaires à la réalisation de projets scolaires.

Période 2024/2025 : Comme chaque année, nous avons proposé aux familles et aux habitants de la commune, nos différents partenariats, les madeleines Bijou, les chaussettes Pom de Pin, les parfums et les prés du Poitou. Nous avons organisé la 4^{ème} édition de notre marché de Noël, avec des artisans et producteurs des environs. Nous avons sollicité une nouvelle fois les poneys des « Ecuries Clerc », et nous avons offert à chaque enfant de l'école un tour de poney. Ensuite, nous avons offert 2 goûters aux enfants, 1 après leur spectacle de Noël, et un pour mardi-gras. Puis en mai nous avons organisé un loto, avec comme lot principal, un séjour d'une semaine pour 4 personnes au bord de la mer. En juin, nous avons organisé au stade, une kermesse pour les enfants, avec comme attraction principale, deux structures gonflables. Pour finir, nous avons clôturé l'année avec un stand buvette, lors du spectacle de fin d'année des enfants. Nous avions sollicité les familles pour la confection d'un plat sucré ou salé (gâteau, quiche...), mis à disposition de tous, afin de partager un moment convivial. Nous remercions encore une fois toutes les familles qui ont joué le jeu, et qui ont permis la réussite de cette soirée. Ainsi, nous avons récolté sur l'année : 1419.39 €.

Côté dépenses, nous avons financé une partie du spectacle de Magie de la Marchoise, la sortie scolaire de fin

d'année, l'achat de nouveaux livres et une participation pour les projets scolaires de l'année (USEP, piscine) pour un montant de 2.231€.

Cette année 2025/2026, nous proposerons encore nos diverses opérations (madeleines, saucissons, chaussettes). Nous avons réitéré notre chasse aux bonbons. Le bureau de l'APE remercie les habitants qui ont bien voulu participer à cette action, les enfants étaient ravis.

Petite nouveauté pour le mois de décembre : une vente de bourriches d'huîtres est proposée (document à la mairie). Nous clôturerons l'année 2025 par la chorale des enfants et la venue du père Noël.

Nous avons prévu de faire une soirée dansante le samedi 31 janvier. Puis nous clôturerons l'année avec une kermesse en juin si le nombre de bénévoles est suffisant pour une bonne organisation.

Nous souhaitons remercier les bénévoles de l'APE, des autres associations de la commune, ainsi que les élus, pour avoir permis la réussite de nos festivités. Nous recherchons des parents d'élèves et des bénévoles afin de pouvoir réaliser les projets de l'école.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année

Le Bureau

Présidente : PICAUD Justine

Trésorière : DOS SANTOS ANDRADE Fabienne

Secrétaire : SIROT Bérengère



LA VIE ASSOCIATIVE

Le plan d'eau

La base de loisirs du Plan d'eau de Château Garnier

• Bilan 2025:

le bilan provisoire au 14 novembre présente un excédent sur la saison de 3 559,54 € ce qui porte le solde total à 31 163€

L'excédent 2024 est principalement dû aux bénéfices réalisés lors des différentes manifestations (ouverture du plan d'eau : 325,36 € , 14 juillet + tombola : 4 000,00€) .

La recette pour la pêche s'est élevée à 9 414€.

• Un 14 Juillet festif et spectaculaire au plan d'eau de Château-Garnier !

Cette année Le village de Château-Garnier (86350) s'apprête à vivre une journée du 14 juillet 2025 haute en couleurs et en émotions, au cœur de son magnifique plan d'eau. Entre sport, gastronomie, animations familiales et spectacle canin « **Le Grand Show des Figures Libres** » organisé par **Chiens de Sport Aquatique (CSA)**. À travers des scénarios alliant musique, mise en scène et exercices techniques, les chiens ont été les véritables vedettes de cette compétition artistique et sportive. Chaque binôme maître-chien a présenté jusqu'à 4 figures en totale liberté créative, le programme a ravi petits et grands. Les différentes animations ont débuté dès 8h et La soirée s'est poursuivie avec un **concert du groupe Les Indécis** pour clôturer cette journée exceptionnelle.

• Les travaux : Acquisition d'un bungalow

Dans le cadre de l'amélioration des équipements du plan d'eau, l'association a procédé récemment à l'acquisition d'un bungalow modulaire.

Cet équipement polyvalent a été choisi pour sa rapidité d'installation, sa modularité et son coût maîtrisé. Il permettra de répondre à différents besoins de l'association, notamment pour l'accueil ponctuel d'activités et différentes manifestations de l'Association de Gestion du Plan d'eau

L'installation a été réalisée dans le respect des normes en vigueur, avec une attention particulière portée à son intégration dans l'environnement existant. Cet investissement s'inscrit dans une démarche de gestion responsable des ressources communales, visant à doter le plan d'eau d'équipements fonctionnels et durables.

• Travaux d'aménagement du sentier de randonnée

Des travaux d'entretien et d'amélioration ont également été menés sur le plan d'eau pour faire un sentier de randonnée communal, très apprécié des habitants et des visiteurs.

Ces interventions financées par WPD dans le cadre des mesures compensatoires pour les éoliennes, ont pour objectifs :

- d'améliorer la sécurité des usagers,
- de renforcer l'accessibilité du parcours,
- et de préserver le cadre naturel du site.

Les travaux ont consisté notamment en la remise en état de certaines portions du chemin, l'amélioration du balisage et l'aménagement de zones sensibles afin de limiter l'impact de l'érosion.

La municipalité poursuit ainsi son engagement en faveur de la valorisation du patrimoine naturel et du développement des mobilités douces, en offrant à chacun un espace agréable pour la promenade et la découverte du territoire.

• Empoisonnement pour 2026

Il a été prévu d'acheter environ 150kg de gardons et 150kg de tanches, les quantités de truites à mettre lors de l'ouverture sont, quant à elles, déjà commandées

• Calendrier des fêtes pour 2026

- ⇒ **repas de fin de saison** : le repas destiné à récompenser les membres actifs et les aidants non membres
- ⇒ **15 février** : assemblée générale
- ⇒ **21 mars** : ouverture de la pêche (fermeture le 29 septembre)
- ⇒ **14 juillet** : rallye pédestre et journée détente avec repas le midi et le soir

• Projet en cours

- ⇒ Aménagement des 2 Algecos

L'Association de Gestion du Plan d'eau Communal

LA VIE ASSOCIATIVE

Le comité des fêtes

Cette année, six nouveaux membres nous ont rejoint. Il s'agit de Véronique Badié, Patrick Barreau, Nathalie Demarbre, Didier Mesrine, Emmanuel Remaud et Christiane Vignaud.

Grâce à tous les membres de l'association mais aussi à l'aide de « sympathisants de l'association et des agents municipaux, la mise en place du matériel pour les différentes manifestations s'est faite dans de bonnes conditions. Nous remercions vivement Mrs Duverger, Barreau, Martin, Chevais, toujours prêts à aider pour la mise en place du matériel, les vendanges ou encore la vente du jambon.

Les festivités ont débuté avec notre 4-ème Foire sous le soleil cette année. Nous avons pu proposer deux animations : un spectacle Folklorique par le groupe de Bellac et grâce à Angela Stephens un spectacle équestre par l'association « En Cavale » de Mauprévoir. Nous avons également proposé, comme il était de coutume il y a quelques années, des cochons à la broche avec des mogettes ; les entrées et desserts ont été cuisinés par nos soins. De bonne heure et de bonne humeur, les cochons ont été mis à cuire sur les broches et les premiers commerçants accueillis.

La randonnée gourmande a eu lieu en mai avec une cinquantaine de marcheurs. A mi-parcours, lors d'une pause repas, un interlude musicale improvisé a été proposé par un habitant de la Gadelière.

Nous garderons une date fin mai pour notre prochaine marche.

La saison 2025, s'est clôturée avec la soirée dansante moules/frites qui a rencontré son public avec 135 participants. La veille, une équipe de bénévoles menée par Jacky Guinault est allé dans le nord du département vendanger pour faire notre traditionnelle Bernarche. Les conditions météorologiques de cet été, ont entraîné une récolte plus faible

mais la vente a permis de contenter tous les amateurs du breuvage.

Le comité des fêtes vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une belle année 2026.

Au plaisir de vous retrouver pour nos manifestations.

Le nouveau bureau du comité des fêtes

Coprésidents : Damien Huvelin et Marion Nailani

Trésorier : Emmanuel Remaud

Trésorier Adjoint : Eliane Barreau

Secrétaire : Nadia Lelong

Secrétaire Adjointe : Nicole Boireau

Commissaires aux Comptes : Bernard Monfront et Régis Lucquiaud



Remerciements à Claudine Chevais

Lors de la dernière AG du comité des fêtes Claudine Chevais a passé le relais à Emmanuel Remaud au niveau de la trésorerie après 41 ans dans le bureau de l'association !

Dès 1984, elle a œuvré en tant que secrétaire ou secrétaire adjointe, puis elle a été élue trésorière de 1994 à 2025. Elle aura travaillé ainsi à l'organisation de nombreuses manifestations avec plusieurs présidents et équipes. Son sérieux et sa disponibilité ont fait d'elle une figure importante de notre association et de la commune.

Bien entendu, elle reste un membre actif de l'association au sein du conseil d'administration et saura transmettre le flambeau à son successeur.

Les membres du comité la remercient vivement pour son investissement toutes ces années.



LA VIE ASSOCIATIVE

Le Club de l'Amitié

Le Club poursuit ses activités avec sa quarantaine d'adhérents.

Les concours de belote de Février, Mai et Septembre ont remporté un beau succès, nous avons accueilli plus de 100 personnes par concours.

Notre repas annuel a eu lieu le 30 Octobre au restaurant LE CASTEL, le repas cantonal était, cette année à LA FERRIERE, les anniversaires sont fêtés en Novembre.

Si vous souhaitez nous rejoindre contactez Marie-Thérèse ALASTRA au 06 78 55 41 61 ou Nicole BOIREAU au 06 30 64 90 80.

Les membres du Club vous souhaitent une bonne année et surtout une bonne santé.

LE BUREAU



Le Golf des brandes

Comme les années passées, tous les dimanches matins, les adhérents se retrouvent sur le site et passent un agréable moment « à faire voler les balles »

Pas besoin d'être un PRO pour prendre du plaisir, C'est un sport parfait pour se détendre en plein air. Il est accessible à tous à tout âge « le plus ancien des adhérents a 85 ans et le plus jeune 10 ans » !!!!

C'est une véritable chance d'avoir un site agréable qui permet la découverte de ce sport dans notre commune.

Les enfants du cycle 3 de l'école ont découvert cette activité sportive, sur l'initiative de leur maître, au cours de l'année et elle reprendra aux beaux jours. Ils ont particulièrement apprécié. Et peut-être entraîneront-ils leurs parents sur le parcours !!!

Nous restons toujours dans l'espoir de pouvoir pratiquer le Golf à Château-Garnier d'une manière plus complète.
« petit parcours 6 trous avec green réduits par exemple » !!!

Outre les compétences autour de l'équilibre et de la concentration, cette activité permet aux élèves de développer leur coordination et d'aborder la notion de rythme.

Un kit de golf de l'USEP vient compléter le matériel généreusement prêté par l'association des golfeurs de Château Garnier. Merci à eux ainsi qu'à la municipalité de mettre à disposition ce terrain.

Un grand merci à Gérard et Françoise de nous accompagner dans cette activité qui plaît beaucoup aux enfants. »



Mot du Professeur des écoles : Maître Hervé

« Le golf est une expérience nouvelle pour les élèves de l'école de Château Garnier. Ce terrain de golf situé au niveau du plan d'eau ainsi que l'aide et l'expérience de Gérard Hebras et de son épouse Françoise permettent aux élèves de découvrir une nouvelle discipline peu répandue en milieu scolaire.

LA VIE ASSOCIATIVE

Le beau gardon Castelgarnierois



Association de pêche agréée le beau gardon castelgarnierois

L'année 2024 particulièrement pluvieuse a favorisé une recharge maximale de nos sources alimentant notre rivière le Clain, elles ont eu un débit maximum toute l'année du jamais-vu depuis au moins 30 ans favorisant une bonne reproduction en poissons, un bon écoulement de notre cours d'eau le Clain et une bonne continuité écologique.

La vente de cartes est en légère hausse chez les majeurs, malheureusement seulement 4 jeunes -12 ans ont pris une carte cette année, la santé financière de l'association se maintient, cela nous permet de réaliser des investissements en poissons pour l'année 2025.

Début mars nous avons été obligés de reporter de 15 jours le premier lâcher de truites arc en ciel à cause d'une crue importante, quatre autres alevinages ont eu lieu dans des conditions difficiles, malgré cela un nombre important de pêcheurs ont répondu présent à chaque déversement. Un repas festif a eu lieu à l'ouverture et à la fermeture.

Les membres de l'association avaient prévu le 16 juin une fête de la pêche pour les 80 ans de l'association avec concours de pêche sur le site du plan d'eau communal avec la collaboration de la Fédération de la Pêche de la Vienne et de l'Association de Gestion du Plan d'Eau Communal, l'organisation et la préparation de cette manifestation se sont révélées très complexes, c'est avec

regret que les membres de l'association ont décidé de l'annuler. Il en a résulté une mauvaise image à nos adhérents à l'association Le Beau Gardon, à l'association de Gestion du Plan d'Eau communal et la Mairie propriétaire des lieux.

Travaux : Début juin, sur les terrains AZ55/ AZ54 propriété de la Fédération de Pêche de la Vienne, l'entreprise travaux publics Bodin de Mazeuil a réalisé les travaux prévus : aménagement de la zone humide, réfection de la frayère à brochets, pose d'une vanne de vidange, création empierrement du chemin d'accès, aménagement de coup de pêche sur le bord de rivière, une équipe de bénévoles a participé à l'élagage des zones non accessibles à la pelleteuse.

Le loto annuel du 27 octobre a été annulé (réservation insuffisante, concurrence etc.) il ne sera pas reconduit en 2025, il sera remplacé par une autre manifestation.

Projet pour l'année 2025

L'assemblée générale de notre association aura lieu le 26 janvier salle des Anciennes Halles, un repas festif aura lieu ce jour avec remise de médailles et diplômes reconnaissance de la Fédération de Pêche de la Vienne à certains pêcheurs et membres du bureau. L'action truites sur notre parcours loisirs est reconduite. 350 kg seront déversés du 8 mars au 3 mai. Un alevinage de 150 kg de carpes et 150 kg de tanches aura lieu fin décembre 2024 début janvier 2025.



LA VIE ASSOCIATIVE

La chorale « Le Routin d'Aiguail



Chanter est une respiration et aussi un échange.

Il vous sera demandé juste un petit effort de concentration.

Mais le résultat est agréable et l'ambiance bon enfant.

Alors, si vous avez envie d'échanger, de rejoindre d'autres voix, de vous découvrir peut-être dans un domaine où vous ne soupçonnez même pas vos capacités...

Rejoignez nous le Mardi soir à Château-Garnier,

à côté de l'église, salle Semailles au Vent de 19h00 à 21h00

Et pas de panique,

le répertoire est varié, nous sommes bien guidés par notre chef de Chœur et il n'est pas obligatoire d'être une pointure en musique. Tout se fera progressivement.

Le projet de chanter avec les enfants de l'école redonne un nouvel élan à notre chorale et un peu d'optimisme à ses onze choristes.

L'ensemble de la chorale vous souhaite une très bonne année 2026 et vous attend nombreux lors de ses prochains concerts !

A noter ☺ Vous pouvez vous essayer et surtout vous faire plaisir lors de notre soirée repas karaoké le samedi 21 février 2026.

Contact : Mireille Boireau 06.52.76.50.69 ou routin.chorale@gmail.com



LA VIE ASSOCIATIVE

Le Petit Théâtre

Le Petit-Théâtre de Château-Garnier

1996-2026

Et c'est parti pour les 30èmes représentations

Tous les acteurs et bénévoles préparent le spectacle 2026, et celui-ci aura une saveur particulière : en effet en 2026, nous fêterons les 30èmes représentations.

Depuis toutes ces années, nous essayons de vous faire passer un agréable moment. Et à en croire les rires et les applaudissements dans la salle, c'est un pari réussi, et qui ne se dément pas.

Côté troupe nous accueillons cette années 5 nouvelles recrues : 4 jeunes chez les Comik'Ados et 1 adulte. Au total, nous serons 19 à monter sur scène, en 3 groupes différents.

Chaque année, nous essayons de trouver LA pièce qui va vous enthousiasmer, et vous surprendre ! Et ce n'est pas chose facile, croyez-moi !



Mais rassurez-vous, nous avons réussi à dénicher ce qu'il faut pour tout ce petit monde et ainsi vous proposer un spectacle, certes un peu déjanté, mais avec une bonne dose de rigolade et de folie !

Alors n'oubliez pas de noter dès maintenant dans vos agendas les dates de nos 6 représentations pour 2026 :

- ◆ samedi 14 et dimanche 15 mars,
- ◆ samedi 21 et dimanche 22 mars,
- ◆ vendredi 27 et samedi 28 mars.

En attendant de vous revoir, toute la troupe vous souhaite une excellente année 2026.

La troupe du Petit Théâtre

LA VIE ASSOCIATIVE

L'Eteurbeuil & Le Comité d'Echanges Culturels et de Jumelage

Au cours de l'année 2025, l'activité de nos deux associations a été assez soutenue.

Les assemblées générales se sont déroulées à la suite l'une de l'autre le 9 février 2025.

Le 12 avril a eu lieu la soirée annuelle (repas) de l'Eteurbeuil à la salle des fêtes. Au cours de cette soirée ont été remises les récompenses du concours de Pineau.

Le 22 juin une journée commune aux deux associations s'est déroulée au stade Marcel Fumeron. Au programme une exposition de costumes, de photos et de souvenirs ainsi que des vidéos qui ont permis à de nombreux anciens de se remémorer des moments forts du passé. Cette journée de détente et de retrouvailles s'est continuée par un repas animé par la troupe « La tête dans le swing ».

Début juillet, une délégation de 16 personnes s'est rendue en Allemagne dans le cadre du Pacte d'Amitié. Nous étions invités par les amis de Rossdorf à l'occasion de l'anniversaire de leur jumelage avec Tuoro Sul Trasimeno. Le programme de cette rencontre a été le suivant :

⇒ Jeudi 3 juillet :

- Après un accueil à la salle des fêtes de Rossdorf en présence de toutes les délégations, répartition dans les familles pour dîner et hébergement.

⇒ Vendredi 4 juillet :

- Visite guidée de Marburg fort intéressante,
- Repas collectif au « Rocher d'Amöneburg »,
- Visite de la maison de Santé de Mardorf avec une présentation de cet établissement par Ildegard KRAÏLING,
- Retour à Erfurtshausen (à pied pour les plus courageux !!)
- Dîner en extérieur au Bürgerhaus d'Erfurtshausen.

⇒ Samedi 5 juillet :

- Concours de pétanque sur herbe à Rossdorf (Victoire de la France en finale),
- Repas sur place au stade de Rossdorf,
- Visite d'un parc préhistorique reconstitué,

- Cérémonie officielle de jumelage avec repas tous ensemble à la salle des fêtes de Rossdorf.

⇒ Dimanche 6 juillet :

- Messe à Rossdorf avec une participation (interventions) de tous les pays en présence,
- Réunion de travail pour parler des échanges futurs (2026 en France et 2027 en Italie),
- Repas commun sur place à Rossdorf
- Départ des délégations.

Préalablement à cet échange, un contact avait été pris avec la municipalité de SAINT-AVOLD proposant une rencontre lors de notre passage à proximité. Nous avons été reçus à la mairie le jeudi matin vers 10h30 par une délégation et avons pu discuter de l'histoire, des relations de nos deux communes et surtout d'éventuels projets communs pour le futur. Un article est spécifiquement consacré à SAINT-AVOLD dans cette gazette.

Les deux assemblées générales (Eteurbeuil et Comité ECJ) se tiendront le 1er février prochain à la suite l'une de l'autre (10h et 11h) à la salle Semailles au vent.

Nous avons commencé la préparation des échanges prévus en 2026 à Château-Garnier.

Du 9 au 15 juillet, réception de 40 à 60 jeunes des trois villes jumelées dans le cadre d'une rencontre européenne avec organisation spécifique au stade.

Du 11 au 15 juillet, rencontre de jumelage en présence des 4 villes partenaires. Les habitants qui souhaiteraient participer à l'hébergement sont invités à nous contacter.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous et nos meilleurs vœux pour 2026.

Jean-Paul MESMIN – Président

HISTOIRE DE LA COMMUNE

Saint-Avold

Le saviez-vous il y a une rue de Château-Garnier à Saint-Avold !

Le 3 juillet dernier en route pour une rencontre à Erfurthausen avec nos amis allemands, autrichiens et italiens, nous avons fait une halte à Saint-Avold. Avant notre rendez-vous à la mairie, nous avons pris la pose devant la pancarte de la rue de Château-Garnier.

Pourquoi la mairie de Saint-Avold a-t-elle pris cette décision ?

Pour le comprendre nous devons faire un bond de plus de quatre-vingts ans en arrière.

En 1937, devant l'imminence d'un conflit avec l'Allemagne hitlérienne, un plan d'évacuation des populations vivant sur un territoire situé entre la ligne Maginot et la frontière allemande, avait été élaboré.

Le vendredi 1er septembre 1939, les armées du Troisième Reich envahissent la Pologne. La guerre est déclarée ! Le jour même, les préfectures de Moselle donnent l'ordre aux maires d'évacuer les mosellans. C'est donc quelques 5000 personnes du secteur de Saint-Avold qui ce vendredi et le lendemain durent quitter leurs maisons avec un bagage de 30 kg maximum dans lequel ils devaient faire tenir l'essentiel pour un voyage dont ils ne connaissaient ni la durée ni la destination.

Après un regroupement à Pont-à-Mousson, le 3 septembre trois trains emportèrent les évacués vers Poitiers, Lens et Saint-Etienne. Puis le lundi 4 septembre, un quatrième train arrivera en gare de Poitiers.

C'est ainsi que plusieurs familles de Saint-Avold trouvèrent refuge à Château-Garnier, Usson du Poitou, la mairie de Sommières du Clain accueillera l'annexe de la mairie de Saint-Avold, l'Ecole normale s'installera à Romagne, de nombreuses communes de la Vienne furent concernées.

Pour en savoir plus, je vous conseille la lecture de deux livres :

« Evacués de la Moselle réfugiés dans la Vienne : 1939-1940 » de Karine Dufour Edition La Geste.

Résumé : L'auteure retrace l'histoire de l'évacuation de 200.000 Mosellans en 1939 lors de l'entrée en guerre de la France contre l'Allemagne, plus particulièrement des 60.000 d'entre eux qui furent accueillis dans la Vienne.

« Ces féroces soldats » de Joël Egloff Edition Buchet Chastel, disponible également en poche.

Résumé : Le parcours du père de l'auteur, né en 1926 en Moselle, département annexé par les nazis en 1940. A 17 ans, il intègre l'armée allemande afin d'éviter les représailles sur sa famille, devenant un malgré-nous parmi les autres Alsaciens et Mosellans incorporés de force dans la Wehrmacht. [En 1939, la famille Egloff trouve refuge à Usson du Poitou.]

Mais revenons en 2025 et après l'histoire un peu de géographie.

Saint-Avold est une commune française située dans le département de la Moselle, en Lorraine, au sein de la nouvelle région Grand Est. En 2022 la population municipale se composait de 14 828 naboriens, car c'est ainsi que s'appellent les habitants.

En juillet, nous avons été accueillis chaleureusement par Mme la 2ème adjointe Raymonde Schweitzer, qui nous a fait part de son souhait de renouer des contacts avec la municipalité de Château-Garnier.

Nous avons également rencontré deux professeurs du Lycée Jean Victor Poncelet, qui sur l'année scolaire 2025-2026 vont travailler avec leurs élèves sur un projet mémoriel portant sur les déplacés de Saint-Avold dans le département de la Vienne en septembre 1939. Un séjour des élèves dans la Vienne est prévu du 12 au 17 mai 2026. Nous espérons pouvoir les recevoir pour un temps de commémoration.

Marie-Françoise Vilchange pour le Comité d'Echanges Culturels et de Jumelage.



HISTOIRE DE LA COMMUNE

Origine des cloches de l'église Saint Maurice de Château-Garnier (D'après le livre de M. BAUDOUX Gérard, historien local)

L'entreprise choisie fut l'ancienne fonderie SAINT LOUP (crée en 1840 à Orléans) dont l'enseigne, « A L'ACCORD PARFAIT » résumait à elle seule les objectifs. Dirigée par Monsieur G. BOLLEE, l'entreprise se targuait à cette époque d'avoir assuré la fourniture de 2000 cloches paroissiales, parmi lesquelles celles de nos voisins de CHAUNAY, CHERVES, LE VIGEANT, L'ISLE JOURDAIN. La facture, en date du 23 janvier 1883, « pour la fourniture d'une cloche en métal de première qualité, pesant 520 kilos, et accessoires » s'éleva à mille neuf cent cinquante Francs et vingt centimes (1955.20 francs). La livraison fut fixée au 28 janvier 1883, malgré la demande adressée par Mr BOLLEE à l'Abbé Léon FERRE, curé de la paroisse de retarder de huit à quinze jours la bénédiction.

Ce même 28 janvier 1883 eut lieu le Baptême de cette grosse cloche dont la municipalité avait assuré la fourniture. Mais en même temps furent baptisées deux autres cloches

destinées à la nouvelle église, l'une de 366 kilos, l'autre de 250 kilos, offerte par de généreux donateurs, dont les noms furent retenus pour le parrainage. La cérémonie se déroula en présence de 17 prêtres venus de tout le canton et des environs. Le registre des actes paroissiaux de 1883 apporte un éclairage particulier à cette cérémonie. Il précise : « Cette paroisse était autrefois pourvue de quatre petites cloches qui d'après les souvenirs populaires, semblent avoir disparu dans la tourmente révolutionnaire. En 1809, Mr CARTEAU, alors curé de cette paroisse, en bénit une nouvelle qui eut pour parrain Mr LE MAYE, seigneur de MOISEAUX, et pour marraine Madame de CAREILLES, dame de CHATILLON et autres lieux....C'est cette dernière cloche, d'un poids de 150 kilos et aujourd'hui brisée, qui a donné naissance aux trois qui font l'objet de cette fête ».

Un peu de l'âme de cette vieille cloche devenue « braillarde » passait ainsi dans celle des jeunes cloches.

On relève sur nos cloches les inscriptions qui suivent

Sur la plus petite (250 kg):

En haut de la Cloche :

Première ligne : « l'an 1883, Mr l'abbé Léon Maurice FERRE, étant curé de CHATEAU-GARNIER, j'ai été donnée à cette paroisse par Mlle Eléonore BONNET, de CHABANNES, et je

...

Deuxième ligne : m'appelle ELEONORE, MARIE-MADELEINE, ISABELLE. Mon parrain est Mr Emile MOULIN, receveur de l'enregistrement et propriétaire à CHABANNE, et ma marraine,

Troisième ligne : Mlle Isabelle BONNEAU, nièce de la donatrice ».

En bas de la cloche

Éléonore Marie Magdeleine Isabelle

Georges Bolle Fondeur à Orléans 1883

En exergue, on lit :

« Dédiée par les cérémonies saintes, j'annonce maintenant au peuple chrétien les joies et les tristesses de la vie ».



HISTOIRE DE LA COMMUNE

Sur la moyenne (366 kg)

En haut de la Cloche :

Première ligne : « À mon Baptême, en fait en l'année 1883, j'ai eu pour parrain Mr PIERRE, AUGUSTIN, DANIEL MESMAIN et pour »

Deuxième ligne : « marraine Mlle MARIE FRANCOISE, EUGENIE, ANAÏS DAZAC, qui m'ont donné les noms d'AUGUSTINE- EUGENIE ».

En bas de la cloche

Georges Bolle Fondeur à Orléans 1883

En exergue, apparaît :

« Consacrées au culte divin, je donne chaque jour le signal de la prière dans la paroisse SAINT-MAURICE de CHATEAU-GARNIER ».



Sur la grosse (520 kg) :

En haut de la Cloche :

Première ligne : « J'ai été bénite l'an de grâce 1883, sous le règne glorieux de Léon XIII et le pontificat de Mgr HENRI BELLOT DES MINIERES évêque de »

Deuxième ligne : « ce diocèse, Monsieur l'abbé LEON MAURICE FERRÉ étant curé, et Monsieur PIERRE MESMAIN, maire DE CHÂTEAU-GARNIER. Mon parrain Monsieur CHARLES LOUIS ANATOLE, comte de BRIEY, et ma marraine, Dame THERESE NELLY DE BEAUREPAIRE, m'ont nommée MARIE THERESE -SAINT MAURICE ».

Dessous les armoiries : En exergue, apparaît :

« Par mes mélodies, j'embellis désormais les solennités de la région ».



ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS COMMUNALES DE CHÂTEAU GARNIER

ASSOCIATION	NOM DU PRESIDENT	EMAIL	PORTABLE	TELEPHONE
A.C.C.A	VÉTAULT Éric	f.vetault@orange.fr	06 83 49 17 00	04 49 03 42 76
A.F.N	RESSEGAND Jean-Marie	jma.ressegand@gmail.com	06 71 19 06 61	06 71 19 06 61
ACG FOOT SUD 86	GAILLARD Laurent	acg.footsud86@orange.fr	06 73 88 16 73	
APE	PICAUD Justine	ape.chateaugarnier@gmail.com	06 74 34 32 60	05 49 87 00 51
CHORALE	BOIREAU Mireille	mireille.boireau@gmail.com	06 52 76 50 69	
CLUB DE L'AMITIE	ALASTRA Marie-thérèse	marie-therese.alastr@orange.fr	06 78 55 41 61	05 49 87 81 15
COMITE DE JUMELAGE	MESMIN Jean Paul	jp.mesmin@orange.fr	06 80 60 11 32	
COMITE DES FETES	NAILANI Marion	rouet.marion@gmail.com	07 86 94 50 25	
	HUVELIN Damien	huvelindamien@chevalerias.com		
ETEURBEUIL	MESMIN Jean Paul	jp.mesmin@orange.fr	06 80 60 11 32	
PECHE "Le Beau Gardon Castelgarnerois"	LUCQUIAUD Régis	lucquiaudregis@orange.fr	06 81 52 60 57	
PLAN D'EAU	NAILANI Ambdihladi	anailani@gmail.com	06 87 67 81 28	09 63 55 12 54
SECTEUR PASTORAL	RESSEGAND Jean-Christophe	jch2.ressegand@gmail.com	06 30 53 50 39	05 49 87 29 97
TAROT	DEVERGE Christian	kikideverge@orange.fr	06 85 05 65 02	05 49 87 88 28
THEATRE	SAULNIER Laurent	laurentsaulnier86@gmail.com	06 89 38 44 52	
GOLF	HEBRAS Gérard	hebras.gerard@yahoo.fr	06 76 99 90 82	05 49 87 74 64

ASSOCIATIONS MICRO-ENTREPRISES



DES SOLUTIONS UTILES ET PROCHES DE VOUS

AU CRÉDIT AGRICOLE, NOUS SOUTENONS VOS PROJETS : FACILITEZ VOTRE QUOTIDIEN AVEC LA PLATEFORME YAPLA⁽¹⁾, ENCAISSEZ PAR CARTE BANCAIRE AVEC LA SOLUTION UP2PAY⁽²⁾, GÉREZ VOS DEVIS ET FACTURES AVEC LA SOLUTION E-FACTURATION KOLECTO⁽³⁾. RETROUVEZ TOUTES NOS OFFRES ET SERVICES EN FLASHANT LE QR CODE CI-DESSOUS :



AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



Offres en vigueur au 01/11/2025, réservées aux associations et micro-entrepreneurs. Pour plus d'informations, contacter un conseiller.
(1) Yapla est une plateforme proposée par Yapl France, SAS au capital social de 610.000€, RCS Paris n°449 330 873, siège social 59 rue de la Boétie 75008 Paris. Yapl est APF, entreprise de services à la personne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 330 447 236.
(2) Up2pay Mobile est une offre monétique qui soumis à conditions générales et tarifaires, qui nécessite la signature préalable d'une convention de compte, d'un contrat d'acquisition de paiement du prestataire et le cas échéant, d'un contrat de vente de terrains de paiement électronique avec votre Crédit Agricole sous lequel un contrat de fourniture et prestations Up2pay sera signé entre le client et le prestataire Up2pay. Up2pay est une offre proposée par la filiale Up2pay de la Société de paiement Up2pay SAS au capital social de 100 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 330 447 236. Pour plus d'information consulter votre conseiller.
(3) Offre Kolecto mise à disposition, en vigueur du 01/11/2025 au 31/12/2025 réservée aux clients micro-entrepreneurs en franchise de TVA, valable sans engagement sur le module E-facturation. Kolecto, société par actions simplifiée au capital social de 30 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 844 389 226, dont le siège social est 10 rue de la Touraine, 75008 Paris. Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou Société coopérative, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 18 rue Salvador Allende - CS50 307 - 49500 - Poitiers - 399 780 097 RCS POITIERS. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 896, (www.avis. fr). CP 9601 2024 00000000014 délivrée par la CCI de la Vienne, bénéficiant de Garantie Pratique et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrée par la CAMCA, 53 rue de la Roche, 75008 Paris - Membre d'Europe 61100 19024500_01192025_EU_11/2025. Crédit photo: Getty Images. Document à caractère publicitaire.

ARTISANS & ENTREPRENEURS DE LA COMMUNE

ARTISANS, COMMERCANTS ET SERVICES A CHÂTEAU-GARNIER			
Entreprise	Activité	Gérant	Téléphone
ACHE -ALLIANCE PISCINE-BELLA PISCINE	Aménagement extérieure - Piscines	HAMZIC Elvis	07 86 12 08 42
Cabinet de soins infirmiers	Infirmières (Cabinet secondaire)	LASNIER-ROBREAU-FERRON-DESHAYES	05 49 59 52 14
Carrière Iribarren	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argile et de kaolin	IRIBARREN Jean-François	05 49 59 53 31
Christelle Coiffure	Salon de coiffure	BETIN Christelle	05 49 87 74 16
Créateur de curiosité	Création bijoux	ROLLAND Bastien	
Création de coco et pleins d'idées	Création bijoux	DOUTEAU Corine	06 75 58 92 31
EHPAD LA REVERIE	Maison de retraite	WILLHEM Yaelle	05 49 87 88 81
EURL UTILIA	Entretien espaces verts, services à la personne	DUPART Nicolas	05 16 52 77 73 06 61 54 15 75
GUILLARD-SIEPER Claire	Masseur kinésithérapeute	GUILLARD-SIEPER Claire	05 49 87 02 12
JS Propreté	Entretien chez les professionnels et particuliers	DUPART Solène MOREAU Julie	06 34 24 00 26 06 74 13 81 44
Makraphoenix	Création bijoux	ALLONCLE-GERMANAUD Carine	
Ma PETITE FABRIQUE	Composition Florale	VERGNAUD Sandra	05 49 01 07 23
MOINEAUD Père et Fils	Menuiserie	MOINEAUD Christophe	05 49 87 84 49 06 76 30 36 81
MTS	Menuiserie, multiservices	GABORIT Xavier	06 88 64 97 90
PASSION COUTURE	Création et personnalisations	WANDRES Nastasia	07 81 43 04 38
RICOLLEAU Etienne	Maçonnerie, menuiserie, démoussage, cloisons sèches	RICOLLEAU Etienne	06 78 20 28 05
RULIER Nathalie	Mandataire judiciaire Protection des majeurs	RULIER Nathalie	07 63 96 01 66
SARL CHARPENTIER	Quincaillerie, corderie (Ambulant)	CHARPENTIER Marc	05 49 87 80 10
Urgences informatiques	Assistance informatique, vente matériel reconditionné...	DOUTEAU Gilles	07 55 64 68 70
VET'SANTE	Clinique vétérinaire	Drs Marouteix-Babeanu-Prudhomme-Givois-Auzanneau	05 49 87 80 23
LES JARDINS DU POTAGISTE	Entretien Espaces verts, services à la personne	TURQUIN Christophe	06 77 29 45 76

CHAMBRES D'HÔTES CHÂTEAU-GARNIER

Entreprise	Adresse	Mail	Téléphone
COLVIN Steven	5 LD L'Epine	colvinsteve04@gmail.com	00 447886 120397
Chalet ensoleillé	2 Rue de l'Ancienne Poste	chaletensolleille@mail.com	06 99 73 98 27
BIGWOOD Linley	10 Rue de l'Ancien Champ de Foire	linleybigwood@icloud.com	06 33 66 10 15
Commune Château-Garnier	1 Rue de l'Ancienne Poste	contact@chateau-garnier.fr	05 49 87 80 11

UN NOUVEL ENTREPRENEUR A CHÂTEAU-GARNIER !

Les jardins du potagiste

Entretien de jardins (taille, tonte ..)

Entreprise agréée SAP (Service A la Personne : 50 % crédit d'impôt)

Devis gratuit

Christophe Turquin – Tel 06 77 29 45 76 – turquinchr@yahoo.fr



CALENDRIER DES FÊTES 2025

SF : salle des fêtes ou Anciennes Halles
SM : salle semaines au vent

CALENDRIER DES FÊTES 2026

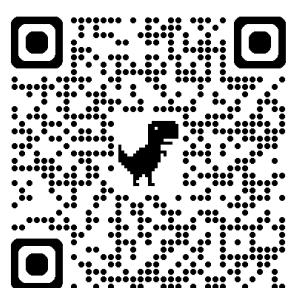
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Dimanche 11 Vœux du Maire SF	Dimanche 1er SM 10h AGO L'Eteurbeuil 11h AGO Jumelage	Samedi 14 Ouverture pêche rivière Samedi 7 SF Théâtre (générale)	Samedi 14/ Dimanche 15 Samedi 21/Dimanche 22	Samedi 11 SF Soirée Eteurbeuil	Dimanche 10 SM Rando Gencéenne
Samedi 17 Repas ACCA SF	Vendredi 13 Belote Aînés SF	Samedi 13 Biblio-café 10h à 12h Bibliothèque	Vendredi 27/Samedi 28	Vendredi 15 Belote Club de L'Amitié SF	Vendredi 15 Belote Club de L'Amitié SF
Samedi 24 Biblio-thèque	Dimanche 15 AGO-Plan d'eau 10h30 SM	Dimanche 15 AGO-Plan d'eau 10h30 SM	Samedi 21 Ouverture Plan d'eau + lâcher truites	Samedi 16 Repas La Pêche + lâcher	Samedi 16 L'Amitié SF
Lundi 26 AGO Club de L'amitié 14h30 SM	Samedi 28 Soirée dansante + tartiflette APE SF	Samedi 21 SF Karaoke Chorale	Dimanche 26 SF Foire de printemps	Lundi 25 Brocante Chorale	Vendredi 26 Spectacle de l'école
Samedi 31			Samedi 28 Lâcher truites rivière Dimanche 29 SF Théâtre rangement	Samedi 30 Marche Gourmande CDF	Samedi 30 Marche Gourmande CDF
					Décembre
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	
Mardi 14 Fête Plan D'eau + Feu d'artifice + rencontre Jumelage	Dimanche 9 Concours de pêche avec repas sur site bord de rivière	Dimanche 6 Sortie culturelle	Dimanche 15 AGO CDF SM	Dimanche 6 AG Le Beau Gardon avec repas SF	

Comité de rédaction - Remerciements

Mairie de Château Garnier
4, Place de l'Église
86350 Château-Garnier

Téléphone : +33 5 49 87 80 11
Courriel : contact@chateau-garnier.fr

Retrouvez-nous sur le web
<https://chateau-garnier.fr/fr/>



Directeur de rédaction :

- François AUDOUX

Responsable de rédaction:

- Ambdilhadi NAILANI

Membres du comité rédaction :

- Angela STEPHENS
- Carine DEGORCE
- Claudine CHEVAIS
- Eliane BARREAU

Impression

Imprimerie HTF
86400 LIZANT

Toute l'équipe de rédaction vous souhaite une excellente année 2026



Mairie de Château-Garnier

21 rue Maisonnay, 86 350 Château-Garnier
Tél : 05 49 87 80 11, Fax : 05 49 87 82 86

<http://www.chateau-garnier.fr/>

